

La violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024

Méthodologie de la 5^e édition de l'enquête



Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-02440-3 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Octobre 2025

Publication réalisée à l'Institut de la statistique du Québec par :	Maxime Boucher
Avec la collaboration de :	Chantale Lecours Marie-Ève Clément, Université du Québec en Outaouais
Sous la coordination de :	Marie-Eve Tremblay
Sous la direction de :	Éric Gagnon
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications
Lecture externe :	Mariana De Moraes Pontual, ministère de la Santé et des Services sociaux Mathieu Langlois et Véronique Boiteau, Institut national de santé publique du Québec
Enquête sous la responsabilité de :	Direction des enquêtes de santé
Enquête financée par :	Ministère de la Santé et des Services sociaux Institut de la statistique du Québec
Photo en couverture :	New Africa / Shutterstock
Pour tout renseignement concernant le contenu de cette publication :	Direction de la méthodologie Institut de la statistique du Québec 200, chemin Sainte-Foy, 3 ^e étage Québec (Québec) G1R 5T4 Téléphone : 418 691-2401 1 800 463-4090 (Canada et États-Unis) Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

BOUCHER, Maxime (2025). *La violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec 2024. Méthodologie la 5^e édition de de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 42 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/violence-negligen-amiliales-enfants-2024-methodologie.pdf].

Avertissement

Les proportions de ce rapport sont arrondies à une décimale dans les tableaux et à l'unité dans le texte. Exceptionnellement, dans le texte, les proportions inférieures à 5 % et celles n'étant pas reportées dans les tableaux sont présentées avec une décimale. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Table des matières

Introduction	6
1 Plan d'échantillonnage	8
1.1 Population visée	8
1.1.1 Population visée pour les estimations concernant les enfants	8
1.1.2 Population visée pour les estimations concernant les parents	9
1.2 Base de sondage	9
1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon	11
2 Collecte de données	13
2.1 Aspects éthiques	13
2.2 Prétest	13
2.3 Méthodes de collecte	13
2.4 Résultats de la collecte	23
3 Traitement des données	24
3.1 Validation et saisie	24
3.2 Pondération	25
3.3 Non-réponse totale	28
3.4 Non-réponse partielle	28
4 Analyse des données, précision et tests statistiques	29
4.1 Précision des estimations et tests statistiques	29
4.2 Comparaisons avec les autres éditions de l'enquête	30
4.3 Comparaisons avec d'autres études	33

5	Présentation des résultats	34
6	Portée et limites de l'enquête	36
Annexe	Indicateurs présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %	37
	Références bibliographiques	38

Introduction

La méthodologie mise en place lors de la réalisation d'une enquête concourt à la production de résultats fiables. Le plan d'échantillonnage, les procédures de collecte et le traitement des données sont tous des éléments qui ont une incidence sur les résultats d'une enquête. La connaissance des aspects méthodologiques aide à interpréter adéquatement les résultats et à en apprécier la qualité, la portée et les limites.

La toute première édition de *l'Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec* a été menée en 1999 pour doter le Québec de données visant à mieux circonscrire les besoins et les actions à mettre en place pour soutenir les enfants en situation de maltraitance. Au fil des éditions, soit en 2004, en 2012 et en 2018, le questionnaire de l'enquête a été révisé afin de mieux répondre aux besoins du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et des organisations en prévention de la violence et en intervention auprès des enfants victimes. Avec le temps, des thématiques se sont ajoutées à celle de la violence envers les enfants et des attitudes parentales à l'égard de la punition corporelle (p. ex. la négligence, l'exposition à la violence entre partenaires intimes et la violence par le ou la partenaire intime en période périnatale).

Objectif de l'enquête

L'objectif général de cette cinquième édition de *l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*¹, 2024 est d'évaluer l'ampleur de plusieurs types de maltraitance envers les enfants au Québec, de leur conception (grossesse) à l'âge de 17 ans. Plus précisément, l'enquête vise à :

- estimer la prévalence annuelle de la violence (physique et psychologique) et de la négligence envers les enfants, de même que celle de l'exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes et de la violence exercée envers la mère par un ou une partenaire intime en période périnatale ;
- décrire les attitudes des mères et des pères à l'égard de la punition corporelle ;
- suivre l'évolution du phénomène de la violence familiale sur la base des attitudes des mères et des pères ainsi que celle de la violence envers les enfants, de 1999 à 2024 ;
- analyser certains facteurs associés aux phénomènes mesurés, tels que le stress et le soutien social des parents, les problèmes de consommation d'alcool ou les symptômes de dépression, ainsi que certaines caractéristiques des enfants (p. ex. l'âge, le genre) ou du ménage (p. ex. le type de famille, le surpeuplement des logements) et de leur environnement social (le soutien social, la défavorisation du quartier et la pandémie de COVID-19).

1. Pour cette édition de l'enquête, le terme « négligence » a été ajouté au titre afin de mieux refléter les sujets qui sont abordés.

Structure du rapport méthodologique

Le présent document accompagne le rapport des résultats de l'*Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024. Les attitudes parentales et des pratiques familiales*, disponible sur le site Web de l'ISQ (Clément et autres 2025). Ses six sections abordent les principaux éléments de la méthodologie de l'enquête. La section 1 présente le plan d'échantillonnage, alors que la section 2 décrit les stratégies utilisées et les résultats obtenus lors de la collecte des données. La section 3 porte sur le traitement des données : le processus de validation, la méthode de pondération utilisée afin que les résultats puissent être inférés aux populations visées, de même que l'examen de l'ampleur de la non-réponse partielle. La section 4 traite des méthodes utilisées pour l'analyse des données, de l'estimation de la précision, des tests statistiques et de la comparaison entre les éditions de l'enquête ou avec d'autres études. Les normes de présentation des résultats sont précisées à la section 5, alors qu'un aperçu de la portée et des limites de l'enquête est offert à la section 6.

Par souci de comparabilité, une méthodologie semblable a été appliquée pour les quatre premières éditions (1999, 2004, 2012 et 2018) de l'enquête (Boucher et autres 2019). Une uniformité des méthodes d'enquête est effectivement souhaitée afin d'obtenir des données fiables sur l'évolution des attitudes parentales et des pratiques familiales relatives à la discipline des enfants au Québec. Néanmoins, des changements importants étaient requis pour assurer la qualité des données et la pérennité de l'enquête bien que certains auraient une incidence non négligeable sur la comparabilité temporelle des données². D'abord, l'introduction d'un questionnaire sur le Web s'avérait incontournable pour moderniser les stratégies de collecte (section 2.3). Avec ce nouveau mode de collecte, il était désormais possible de sélectionner, avant la collecte des données, les enfants et leur parent déclarant tout en préservant l'anonymat de ces personnes. Comme expliqué à la section 1.3, cela a grandement facilité le plan d'échantillonnage et la collecte des données.

2. Dans les sections concernées, un encadré met en évidence les changements apportés. Les enjeux de comparabilité sont discutés à la section 4.2.

1

Plan d'échantillonnage

Cette section comprend une description de la population visée d'enfants, de la population visée de parents et de la base de sondage, ainsi que toutes les informations utiles sur la sélection de l'échantillon à partir de cette base.

1.1 Population visée

Dans cette enquête, la population visée diffère selon que les estimations produites concernent les enfants ou leurs parents (biologiques ou adoptifs). Il est important de bien comprendre cette nuance afin d'inférer adéquatement les résultats à leur population respective.

Bien que la plupart des résultats de l'enquête se rapportent aux enfants visés, certains portent sur leurs parents lorsque le thème étudié est indépendant de l'enfant sélectionné, par exemple, les attitudes parentales à l'égard de la punition corporelle, les problèmes de consommation d'alcool et le soutien social. La distinction n'est pas toujours évidente, notamment pour la violence subie par la mère en contexte périnatal. Les questions de ce thème réfèrent à une grossesse spécifique, soit celle ayant mené à la naissance de l'enfant sélectionné.

Ainsi, les estimations s'y rattachant concernent bien la population visée d'enfants. Par exemple, on estimera la proportion d'enfants dont la mère a subi de la violence pendant la période périnatale. Comme nous disposons de l'information pour une seule période périnatale par mère, il n'est pas possible d'estimer la proportion de mères ayant déjà subi de la violence en contexte périnatal, toutes grossesses confondues.

1.1.1 Population visée pour les estimations concernant les enfants

Pour les enfants, la population visée de l'édition 2024 comprend ceux et celles âgés de 6 mois à 17 ans³ vivant dans un logement non institutionnel au Québec. Les enfants vivant dans un logement collectif institutionnel (hôpital, centre de réadaptation, etc.) sont donc exclus,

Changement méthodologique

Les enfants des communautés autochtones autres que celles des régions sociosanitaires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James font partie de la population visée par l'édition 2024. Ils étaient exclus lors des éditions précédentes.

3. L'exclusion des enfants de moins de 6 mois s'explique d'abord par leur moins bonne couverture par les sources de données administratives (délais d'inscription, entre autres). De plus, comme la période de référence pour plusieurs questions du questionnaire correspond aux 12 mois précédant l'enquête, les enfants âgés de moins de 6 mois auraient une période d'exposition aux phénomènes mesurés beaucoup plus courte que les autres enfants, voire trop courte pour que ces questions soient applicables.

ainsi que celles et ceux résidant dans les régions socioséparées du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James⁴. On estime la population visée à environ 1 613 500 enfants.

Les renseignements concernant les enfants sont recueillis auprès d'un parent, sélectionné au hasard, avec qui ils habitent au moins 40 % du temps⁵.

1.1.2 Population visée pour les estimations concernant les parents

La population visée pour les estimations concernant les parents est composée des mères et des pères vivant au moins 40 % du temps avec un enfant âgé de 6 mois à 17 ans dans un logement non institutionnel au Québec. Les mêmes exclusions que celles énumérées à la section 1.1.1 s'appliquent.

Changement méthodologique

Contrairement à la population visée de parents des éditions précédentes de l'enquête, celle de l'édition 2024 ne comprend pas les conjoints et conjointes des pères et des mères¹. Cette exclusion se justifie par le fait que :

- les sources de données administratives n'ont généralement pas une bonne couverture des conjoints et conjointes puisque la situation conjugale des parents peut ne pas être connue ou à jour ;
- les conjoints et les conjointes, notamment si la relation avec le parent est récente, peuvent se sentir moins concernés par le sujet de l'enquête. Leur inclusion affecte les taux de réponse et d'admissibilité.

1. Les conjoints et conjointes qui affirmaient être une figure parentale pour l'enfant sélectionné étaient admissibles à l'enquête pour les éditions précédentes.

1.2 Base de sondage

La base de sondage utilisée pour sélectionner l'échantillon de l'enquête a été élaborée à partir des données du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Le FIPA est utilisé comme base de sondage dans plusieurs enquêtes de l'ISQ en raison de la qualité et de l'actualité des données qu'il renferme. Il permet la sélection de

personnes en fonction de l'âge, du sexe⁶ et du lieu de résidence, et contient les renseignements nécessaires pour communiquer avec celles-ci. Il présente une excellente couverture de la population québécoise, bien que certaines personnes visées par l'enquête ne soient pas inscrites au régime québécois d'assurance maladie (les personnes n'ayant pas renouvelé leur carte de la RAMQ,

4. Le caractère particulier des communautés de ces régions fait que des enquêtes adaptées à leur réalité et à leurs besoins sont une meilleure approche. Les questionnaires et les processus d'enquête, par exemple, doivent être ajustés.

5. Ce critère d'au moins 40 % permet de cibler les parents qui sont assez impliqués dans la vie de leur enfant pour être en mesure de remplir adéquatement le questionnaire de l'enquête. D'ailleurs, au Québec, la garde d'un enfant est considérée comme partagée si chacun des parents assume de 40 à 60 % du temps de garde. Voir [Détermination de la garde d'enfants lors d'une séparation ou d'un divorce | Gouvernement du Québec](#).

6. Pour les personnes transgenres ayant obtenu un changement de la mention du sexe figurant à leur acte de naissance auprès du Directeur de l'état civil, le sexe indiqué dans le FIPA est celui indiqué dans l'acte de naissance après le changement.

par exemple) ou n'y soient pas admissibles (certains groupes de résidentes et résidents non permanents notamment). De même, il pourrait compter quelques personnes inadmissibles à l'enquête, par exemple celles n'ayant pas encore informé la RAMQ d'un déménagement à l'extérieur du territoire visé par l'enquête. Il est toutefois difficile de quantifier de manière précise la couverture

nette de la base de sondage, étant donné que la taille des populations visées ne peut pas être établie de façon exacte. En comparant les effectifs de la base de sondage aux plus récentes estimations de population produites par l'ISQ, on peut établir que la couverture de la population visée d'enfants par le FIPA est d'environ 94 %.

Changement méthodologique

Lors de la dernière édition de l'enquête en 2018, deux sources de données administratives ont été employées pour constituer la base de sondage de l'enquête, soit le fichier des données relatives aux allocations familiales de Retraite Québec et le FIPA (Boucher et autres 2019). En 2012, seul le fichier de Retraite Québec a été utilisé. En 1999 et 2004, l'enquête a été réalisée par génération aléatoire de numéros de téléphone.

Plusieurs raisons expliquent le choix du FIPA pour l'édition 2024 plutôt que le fichier de Retraite Québec :

- le souhait d'utiliser une seule source, plutôt que deux comme dans l'édition 2018, pour simplifier le plan d'échantillonnage et les travaux de pondération ;
- le FIPA permettait de couvrir adéquatement la population visée d'enfants contrairement au fichier de Retraite Québec. Pour ce dernier, la couverture des enfants de 17 ans était incomplète puisqu'il était impossible d'obtenir les renseignements concernant certains d'entre eux ;
- la facilité d'accès au FIPA en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec comparativement au fichier de Retraite Québec ;
- la possibilité d'identifier les parents (biologiques ou adoptifs) des enfants ce qui n'est pas possible dans le fichier de Retraite Québec.

Il est à noter que les données relatives aux allocations familiales présentent néanmoins quelques avantages par rapport au FIPA. Premièrement, les bénéficiaires s'y retrouvant doivent habiter avec l'enfant au moins 40 % du temps, ce qui correspond au critère établi pour définir la population visée de parents de l'enquête. De plus, les enfants en garde partagée peuvent être identifiés puisqu'ils ont deux bénéficiaires. Cela permet d'établir un plan d'échantillonnage offrant une probabilité de sélection non nulle à chacun des deux bénéficiaires dans cette situation de garde. Pour sa part, le FIPA ne contient aucune information sur la garde partagée. Chaque personne dans ce fichier est liée à une seule adresse. Ainsi, lorsqu'un parent présente une adresse différente de celle déclarée pour l'enfant, il est impossible de savoir si ce parent a la garde partagée de l'enfant, ni même si elle ou il est en contact avec l'enfant.

1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon

Une taille d'échantillon semblable à celles des éditions 2012 et 2018 était souhaitée afin que des estimations provinciales précises soient produites et que l'évolution des attitudes parentales et des pratiques familiales puisse être étudiée avec une bonne puissance statistique.

Le plan d'échantillonnage de l'édition 2024 compte deux degrés. D'abord, un total de 11 652 enfants a été sélectionné selon une stratification de la base de sondage visant à assurer un certain contrôle de la composition de l'échantillon. Les strates sont formées du croisement entre la région sociosanitaire de résidence (RSS de Montréal et autres RSS), le nombre de parents vivant avec l'enfant, le groupe d'âge (6 mois à 2 ans, 3 à 5 ans, 6 à 12 ans et 13 à 17 ans) et le sexe de l'enfant. Au second degré d'échantillonnage, l'un des parents de l'enfant choisi a été sélectionné⁷, soit la mère pour 7 933 d'entre eux et le père pour les 3 719 autres enfants. Lorsque l'enfant habitait avec ses deux parents, la mère était choisie avec une probabilité de sélection de 0,58, alors que le père l'était avec une probabilité de 0,42. Comme lors des éditions précédentes et comme justifié à la section 5, la déclaration des mères est employée pour estimer les prévalences de violence et de négligence envers les enfants. On souhaitait donc obtenir un nombre plus élevé de questionnaires remplis par des mères, d'où la probabilité de sélection de la mère supérieure dans les ménages biparentaux.

Les hypothèses à la base de la détermination de la taille et de la répartition de l'échantillon sont les suivantes :

- L'obtention d'environ 3 900 questionnaires remplis par des mères et de 1 480 questionnaires remplis par des pères, soit un total de 5 380 questionnaires ;
- Un taux de réponse attendu comparable à celui de l'édition 2018, soit de 52 % pour les mères et à 42 % pour les pères ;
- Un taux d'admissibilité à l'enquête de 99 % ;
- Un effet de plan⁸ de 1,10 pour les estimations concernant les enfants, que ce soit selon la déclaration des mères ou celle des pères ;
- Un effet de plan de 1,35 pour les estimations concernant les mères ou les pères.

Si les nombres visés de parents répondants sont atteints, on devrait obtenir une bonne précision relative, soit un coefficient de variation (CV⁹) de 15 % ou moins, pour toute proportion supérieure ou égale à :

- 1,3 % pour les estimations concernant les enfants selon la déclaration des mères ;
- 3,2 % pour les estimations concernant les enfants selon la déclaration des pères ;
- 1,6 % pour les estimations concernant les mères ;
- 3,9 % pour les estimations concernant les pères.

7. Si l'enfant vivait avec deux parents de même sexe ou de même genre, l'un d'entre eux était sélectionné aléatoirement.

8. L'effet de plan est une mesure relative de la perte de précision des estimations associée à la complexité du plan d'échantillonnage retenu. Plus sa valeur est grande, plus cette perte est importante.

9. Des renseignements sur le calcul du coefficient de variation sont fournis à la section 4.1.

Changement méthodologique

L'introduction de la collecte sur le Web et l'abandon des entrevues téléphoniques (section 2.3) ont permis de simplifier la méthode de sélection de l'échantillon de l'édition 2024. Pour les éditions précédentes, l'échantillon a été sélectionné en trois étapes, appelées degrés d'échantillonnage : la sélection de ménages à partir de la base de sondage, le tirage d'un enfant dans chacun de ces ménages lors de la collecte des données et la sélection d'un parent déclarant pour cet enfant. Il était désormais possible d'échantillonner les enfants et leur parent déclarant avant la collecte des données plutôt que de procéder à leur sélection au téléphone¹.

Principalement pour des raisons éthiques, il a été décidé de ne pas sélectionner de parents se trouvant à une autre adresse que l'enfant dans le FIPA. Le faire aurait créé des situations délicates, notamment lorsqu'un des parents n'a pas la garde ou n'est tout simplement plus en contact avec l'enfant, en plus d'augmenter le taux d'inadmissibilité à l'enquête. Cette décision fait qu'un seul des deux parents d'un enfant en garde partagée a une chance d'être sélectionné. L'incidence de cette sous-couverture des parents en garde partagée sur la comparabilité avec les éditions précédentes sera abordée à la section 4.2.

-
1. Cette sélection au téléphone augmentait le fardeau des parents et contribuait à abaisser le taux de réponse. De plus, le ménage pouvait être considéré inadmissible à tort simplement parce que nous ne pouvions pas identifier les personnes visées.

2

Collecte de données

Cette section porte sur les méthodes et les résultats de la collecte des données. On y présente notamment le questionnaire et le mode de collecte, ainsi que le taux de réponse obtenu.

2.1 Aspects éthiques

Le protocole de l'enquête a été approuvé par le comité d'éthique de l'ISQ. Les répondants et les répondantes ont été renseignés sur les objectifs de l'étude et sur les organismes et la chercheuse y participant. De ce fait, leur consentement à participer est considéré comme étant libre et éclairé. Étant donné le sujet délicat de l'enquête¹⁰, des précautions exceptionnelles ont été prises pour protéger la confidentialité des réponses et l'anonymat des personnes répondantes. Entre autres, une procédure informatisée effaçait les renseignements nominatifs (noms, adresses, numéros de téléphone) dès que le parent commençait à remplir le questionnaire. Ainsi, la personne répondante ne pouvait pas être identifiée *a posteriori*. Cela signifie qu'il était impossible de relier les renseignements nominatifs des personnes répondantes et les réponses fournies, notamment celles des questions portant sur la violence subie par l'enfant. Cet anonymat était également essentiel pour minimiser les biais dans les réponses recueillies.

2.2 Prétest

En mars et avril 2024, un prétest d'une durée d'environ 5 semaines a été effectué, au cours duquel 351 parents ont rempli le questionnaire sur le Web. L'objectif était surtout de tester la procédure de collecte électronique et d'estimer le temps requis pour répondre aux différentes sections du questionnaire. À la suite de l'analyse des résultats du prétest, certaines modifications mineures ont été apportées au questionnaire.

2.3 Méthodes de collecte

Questionnaire

Le questionnaire de l'édition 2024 reprend la majorité des questions des éditions précédentes, mais contient aussi de nouvelles questions. Il est composé d'environ une centaine de questions portant sur les thèmes suivants :

- Attitudes parentales à l'égard de la punition corporelle ;
- Stress parental engendré par le tempérament de l'enfant ;
- Besoins spécifiques de l'enfant (difficultés langagières et d'apprentissage et problèmes de santé physique ou mentale) ;
- Violence à l'égard de l'enfant ;
- Négligence à l'égard de l'enfant ;

10. À la fin du questionnaire, les coordonnées d'Info-Social 811, un service d'aide et d'écoute, étaient offertes aux personnes participantes qui souhaitaient en bénéficier.

- Temps d'écran de loisir de l'enfant ;
- Exposition des enfants aux conduites violentes entre partenaires intimes ;
- Violence exercée par un ou une partenaire intime en période périnatale ;
- Effets perçus de la pandémie de COVID-19 sur les relations entre les adultes du ménage et l'enfant ;
- Soutien social ;
- Stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales ;
- Perception du rythme et de la quantité de travail ;
- Travail ;
- Problèmes de consommation d'alcool ;
- Symptômes de dépression ;
- Antécédents de violence et de négligence vécus par les parents durant l'enfance ;
- Implication des services de la protection de la jeunesse pour l'enfant et le parent durant son enfance ;
- Caractéristiques sociodémographiques (p. ex. le genre, la scolarité du parent, la perception de la situation financière et lieu de naissance du parent, le type de famille et le nombre de personnes et d'enfants dans le ménage).

Des thèmes ont été ajoutés au contenu de l'enquête par rapport aux éditions précédentes, soit la violence et la négligence vécue par le parent durant son enfance (aussi abordée en 2012), le temps d'écran de loisirs de l'enfant, la perception du parent du rythme et de la quantité de travail et l'effet perçu de la COVID-19 sur la relation entre l'enfant et les adultes vivant dans le ménage, l'implication des services de la protection de la jeunesse pour l'enfant et le parent durant son enfance, les groupes ethniques ou autochtones auxquels appartient l'enfant et le nombre de pièces du domicile. Plutôt que de mesurer le sexe de l'enfant assigné à sa naissance, l'édition 2024 a plutôt mesuré le genre de l'enfant, une première à l'Institut de la statistique du Québec dans le cas d'une collecte de données auprès de personnes aussi jeunes.

Le temps moyen nécessaire pour remplir le questionnaire est estimé à environ 23 minutes.

Attitudes parentales à l'égard de la punition corporelle

La première section du questionnaire comporte trois questions portant sur la vision qu'ont les parents de la punition corporelle envers les enfants. La première question a été adaptée du *Adult-Adolescent Parenting Inventory* (AAPI) (Bavolek 1984) par l'ISQ et vise à évaluer les attitudes générales des parents à propos de la discipline physique et de l'éducation des enfants. La deuxième question, inspirée aussi du AAPI (Bavolek 1984), vise à mesurer l'efficacité perçue du recours à la punition corporelle dans l'éducation des enfants. La dernière question de cette section a pour objectif d'évaluer les attributions parentales, c'est-à-dire d'établir dans quelle mesure le répondant attribue les causes de la punition corporelle à la personnalité de celui-ci. Tout comme c'était le cas en 2018, cette question regroupe trois questions adaptées de la Mesure de la justification de la violence envers l'enfant (Fortin 1994 ; Fortin et autres 2000 ; Fortin et Lachance 1996) qui ont été posées dans les éditions 2004 et 2012 de l'enquête, soit une question par type de personnalité de l'enfant (provocant, désobéissant, violent). Le répondant doit indiquer son degré d'accord avec les énoncés à l'aide d'une échelle de type Likert en quatre points, allant de fortement d'accord à fortement en désaccord.

Stress parental engendré par le tempérament de l'enfant et besoins spécifiques de l'enfant

Comme lors de trois des quatre éditions précédentes de l'enquête, cinq questions ont été utilisées pour évaluer le niveau de stress du parent engendré par le tempérament de l'enfant. Ces questions proviennent de la sous-échelle « Enfant difficile » de la version abrégée du *Parenting Stress Index* élaboré et validé par Abidin (1995). Cet instrument a été utilisé à maintes reprises au Québec auprès de parents qui maltraitent leurs enfants ou qui risquent de le faire (Lacharité et autres 1999) et a été validé auprès de mères québécoises (Lacharité et autres 1992).

La personne répondante doit évaluer chacun des cinq énoncés en utilisant une échelle en quatre points (1 = fortement d'accord ; 2 = plutôt en accord ; 3 = plutôt en désaccord ; 4 = fortement en désaccord). Les questions sont posées en fonction de l'enfant ciblé dans l'enquête.

Le seuil utilisé pour déterminer le niveau de stress (« faible » ou « élevé ») correspond au 80^e percentile calculé à partir de la distribution des scores additifs des mères, qui varient entre 5 et 20. Ce seuil était de 18 en 2004 et c'est ce même seuil qui a été utilisé lors des éditions subséquentes de l'enquête.

Dans cette section du questionnaire, on évalue, en utilisant la même échelle en quatre points que les autres questions, les besoins spécifiques de l'enfant au moyen de deux questions qui sont inspirées de l'outil Place aux parents (Bérubé et autres 2015), qui permet l'évaluation des besoins de l'enfant comparativement à ceux des autres enfants de son âge (difficultés langagières et d'apprentissage ; problèmes de santé physique ou mentale).

Violence envers les enfants

Les questions mesurant la violence envers l'enfant sont tirées de la *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS) (Straus et autres 1998), dont l'adaptation francophone a été validée par Clément et autres (2018). La PCCTS est l'un des questionnaires les plus utilisés dans les études populationnelles.

La version originale de la PCCTS comprend 23 items, dont 20 ont été retenus pour la présente enquête aux fins de comparaison avec les éditions précédentes. Ces items décrivent différentes conduites pouvant être adoptées par un parent lors d'une situation de conflit avec un enfant. Pour chaque item, le répondant ou la répondante doit indiquer la fréquence d'utilisation de la conduite envers l'enfant ciblé durant les 12 mois précédant l'enquête. Quatre formes de conduites tirées de la PCCTS sont analysées : 1) la discipline non violente ; 2) l'agression psychologique ; 3) la violence physique mineure (ou punition corporelle) ; 4) la violence physique sévère. Le tableau 2.1 présente les items sélectionnés selon les formes de conduites.

L'adaptation de la PCCTS qui a été faite lors de l'édition de 1999 de l'enquête est restée la même lors des éditions suivantes. Tout comme dans les éditions précédentes de l'enquête, on fait référence aux conduites adoptées par l'un ou l'autre des adultes vivant dans le domicile envers l'enfant. Il est ainsi mentionné dans le préambule de la

Tableau 2.1

Items de la *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS) sélectionnés pour l'enquête, présentés selon les sous-échelles de résolution de conflits

Concernant votre enfant, indiquez à quelle fréquence, au cours des 12 derniers mois, un adulte vivant dans votre domicile...

Discipline non violente

- ... a pris le temps de lui expliquer calmement pourquoi quelque chose qu'il ou elle avait dit ou fait n'était pas correct
- ... l'a obligé à faire une pause pour l'amener à se calmer et à réfléchir ou l'a envoyé dans sa chambre
- ... l'a occupé à faire autre chose, c'est-à-dire l'a distrait, lorsqu'il ou elle dérangeait
- ... lui a enlevé des privilèges ou l'a privé(e) de quelque chose qu'il ou elle aimait pour le ou la punir

Aggression psychologique

- ... lui a hurlé ou crié après
- ... a sacré (blasphémé) ou a juré après lui (elle)
- ... lui a dit qu'il ou elle allait être placé(e) dans une famille d'accueil ou mis(e) à la porte
- ... l'a menacé(e) de lui donner la fessée ou de le ou la frapper sans le faire
- ... l'a traité(e) de stupide ou de paresseux(-euse) ou lui a dit d'autres noms de ce genre

Violence physique mineure (ou punition corporelle)

- ... l'a secoué(e) ou l'a brassé(e) (enfant de 2 ans ou plus)
- ... lui a tapé les fesses à mains nues
- ... lui a donné une tape sur la main, le bras ou la jambe
- ... l'a pincé(e) pour le ou la punir

Violence physique sévère

- ... l'a secoué(e) ou l'a brassé(e) (enfant de moins de 2 ans)
- ... l'a frappé(e) sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur
- ... lui a donné un coup de poing ou un coup de pied
- ... l'a saisi(e) par le cou et lui a serré la gorge
- ... lui a donné une raclée (donner plusieurs coups et de toutes ses forces)
- ... l'a frappé(e) ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur
- ... l'a lancé(e) ou l'a jeté(e) par terre
- ... lui a donné une claque au visage, sur la tête ou sur les oreilles

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

section que l'on fait référence à tous les adultes, c'est-à-dire à la personne répondante elle-même, aux autres adultes ou aux grands frères et grandes sœurs de 18 ans et plus. Cela permet de mieux examiner les violences subies par l'enfant et d'éviter que le répondant ou la répondante puisse croire que les questions cherchent à l'identifier comme étant l'agresseur ou l'agresseuse.

Pour toutes les questions de cette section, les choix de réponse proposés sont : « jamais » ; « 1 ou 2 fois » ; « 3 à 5 fois » ; « 6 fois ou plus ». Voir le chapitre 1 du [rapport statistique](#) pour plus de détails sur la construction de l'indicateur.

Deux sous-questions ont été ajoutées en 2024 concernant la fréquence de deux items de l'échelle d'agression psychologique – « crier ou hurler après l'enfant » et « sacrer ou jurer après l'enfant » – afin de mesurer des fréquences plus élevées soit : « 6 à 12 fois », « 13 à 50 fois » et « plus de 50 fois » au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Négligence envers les enfants

La négligence envers les enfants a été mesurée à partir de questions inspirées et adaptées de diverses sources : la version abrégée du *Multidimensional Neglectful Behavior Scale Parent-Report* (MNBS) (Holt et autres 2004), l'outil Place aux Parents (Bérubé et autres 2015), Finkelhor et autres (2005), *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ) et le *Child Abuse Screening Tool pour les parents* (ICAST-P) de la *International Society for the Prevention of Child Abuse & Neglect* (ISPCAN) (Runyan et autres 2009).

Tout comme pour l'édition de 2018, un comité d'experts a été consulté afin de réviser les items à considérer, les choix de réponse à proposer et les seuils de coupure à utiliser. Les questions diffèrent selon que l'enfant est âgé de 6 mois à 5 ans, de 6 à 12 ans ou de 13 à 17 ans. Elles couvrent trois formes de négligence de la part des adultes de la maison, soit la négligence cognitive ou affective, la négligence de supervision et la négligence physique. Les items retenus sont présentés au tableau 2.2. À noter que plusieurs items concernant la négligence de supervision et la négligence physique ont été modifiés.

Les choix de réponse sont basés sur une échelle de type Likert en cinq points exprimant la fréquence de la situation : « jamais » ; « rarement » ; « parfois » ; « souvent » ; « tout le temps ». Voir le chapitre 2 du [rapport statistique](#) pour plus de détails sur la construction de l'indicateur.

Tableau 2.2

Items mesurant la négligence envers l'enfant, selon les formes de négligence et les groupes d'âge des enfants.

6 mois à 5 ans	6 à 12 ans	13 à 17 ans
Négligence cognitive ou affective		
Concernant votre enfant, indiquez à quelle fréquence, au cours des 12 derniers mois, un adulte vivant dans votre domicile...		
... lui a montré de l'affection	... lui a montré de l'affection	... lui a montré de l'affection
... lui a démontré de l'intérêt pour ses activités, ses jeux ou ses passe-temps	... lui a démontré de l'intérêt pour ses activités, ses jeux ou ses passe-temps	... lui a démontré de l'intérêt pour ses activités, ou ses passe-temps
... a encouragé ses efforts (p. ex. : en le ou la félicitant) ou a démontré de la fierté devant ses réussites	... a encouragé ses efforts (p. ex. : en le ou la félicitant) ou a démontré de la fierté devant ses réussites	... a encouragé les efforts de [l'enfant] ou lui a montré qu'il était fier de ses réussites
... a dessiné, lu ou bricolé avec lui ou elle ou l'a aidé(e) à le faire	... s'est intéressé à sa réussite scolaire, par exemple, en l'aidant à faire ses devoirs, à lire, à dessiner ou à bricoler, en participant aux rencontres avec le personnel de l'école, en s'assurant que ses devoirs ou travaux scolaires étaient faits, ou en jouant un rôle dans le cadre d'un plan d'intervention, etc.)	... s'est intéressé à sa réussite scolaire, par exemple en l'aidant dans ses travaux scolaires, en s'assurant que ses travaux scolaires étaient faits, en participant aux rencontres avec le personnel de l'école, en jouant un rôle dans le cadre d'un plan d'intervention, etc.
Négligence de supervision		
Indiquez à quelle fréquence, au cours des 12 derniers mois...		
... votre enfant a été sans surveillance alors qu'un adulte aurait dû le ou la superviser	... votre enfant a été sans surveillance alors qu'un adulte aurait dû le ou la superviser	... votre enfant a été sans surveillance alors qu'un adulte aurait dû le ou la superviser
... votre enfant a été exposé(e) à des conduites ayant nui à sa sécurité (p. ex. consommation de drogues, criminalité)	... votre enfant a été exposé(e) à des conduites ayant nui à sa sécurité (p. ex. consommation de drogues, criminalité)	... un adulte vivant dans votre domicile s'est assuré qu'il ou elle n'adoptait pas des comportements dangereux ou risqués pour sa santé physique ou mentale (p. ex. drogues, sexualité à risque, dépendance au jeu, cyberdépendance et mauvaise utilisation des médias sociaux)
... un adulte s'est assuré que votre domicile ne présentait pas de danger pour votre enfant (p. ex. barrières d'escalier, cache-prises électriques, tapis de bain antidérapant, produits toxiques ou médicaments inaccessibles)	... un adulte vivant dans votre domicile s'est assuré que votre enfant allait à l'école	... un adulte vivant dans votre domicile s'est assuré que votre enfant allait à l'école
... il ou elle s'est blessé(e) ou fait très mal alors qu'un adulte aurait dû le ou la surveiller (coupures, fractures ou blessures plus graves)	... il ou elle s'est blessé(e) ou fait très mal alors qu'un adulte aurait dû le ou la surveiller (coupures, fractures ou blessures plus graves)	... il ou elle s'est blessé(e) ou fait très mal alors qu'un adulte aurait dû le ou la surveiller (coupures, fractures ou blessures plus graves)
... il ou elle a été exposé(e) à des conditions insalubres ou non sécuritaires dans votre domicile (p. ex. toilettes ou lavabos brisés, déchets non ramassés, présence de moisissures)	... il ou elle a été exposé(e) à des conditions insalubres ou non sécuritaires dans votre domicile (p. ex. toilettes ou lavabos brisés, déchets non ramassés, présence de moisissures)	... il ou elle a été exposé(e) à des conditions insalubres ou non sécuritaires dans votre domicile (p. ex. toilettes ou lavabos brisés, déchets non ramassés, présence de moisissures)

Suite à la page 18

Tableau 2.2 (suite)

Items mesurant la négligence envers l'enfant, selon les formes de négligence et les groupes d'âge des enfants.

6 mois à 5 ans	6 à 12 ans	13 à 17 ans
Négligence physique		
Indiquez à quelle fréquence, au cours des 12 derniers mois, où votre enfant...		
... n'a pas reçu la nourriture ou la boisson dont il ou elle avait besoin	... n'a pas reçu la nourriture ou la boisson dont il ou elle avait besoin	... n'a pas reçu la nourriture ou la boisson dont il ou elle avait besoin
... n'a pas reçu les soins médicaux nécessaires en cas de maladie ou de blessure	... n'a pas reçu les soins médicaux nécessaires en cas de maladie ou de blessure	... n'a pas reçu les soins médicaux nécessaires en cas de maladie ou de blessure
... a dû porter des vêtements sales, déchirés ou inappropriés pour la saison	... a dû porter des vêtements sales, déchirés ou inappropriés pour la saison	... a dû porter des vêtements sales, déchirés ou inappropriés pour la saison

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

Exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes

Cette série de questions avait pour objectif de déterminer à quelle fréquence l'enfant a pu être exposé à de la violence entre l'un de ses parents et un ou une partenaire ou ex-partenaire intime. La violence physique et la violence psychologique sont les deux formes de violence évaluées dans l'enquête (tableau 2.3). Les six items sont basés sur les travaux de Finkelhor et autres (2011), Turner et autres (2010), et Hamby et autres (2010), et sur le module G (*Exposure to family violence and abuse*) du *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ). Les deux derniers items sur la violence psychologique proviennent du *Composite Abuse Scale (Revised) – Short Form* (CASR-SF) (Ford-Gilboe et autres 2016).

Les choix de réponse à ces questions sont : « jamais », « une fois », « quelquefois », « tous les mois », « toutes les semaines » et « tous les jours ou presque ». Voir le chapitre 3 du [rapport statistique](#) pour plus de détails sur la construction de l'indicateur.

Tableau 2.3

Items sur l'exposition des enfants aux conduites violentes entre partenaires intimes selon les formes de violence

Au cours des 12 derniers mois, indiquez à quelle fréquence votre enfant a été témoin ou a eu connaissance que l'un de ses parents (incluant leur partenaire ou ex-partenaire) ...

Violence psychologique

- ... a insulté, ridiculisé ou humilié verbalement l'autre adulte
- ... a menacé sérieusement de blesser l'autre adulte
- ... a intimidé l'autre adulte en brisant ou en détruisant quelque chose, en lançant un objet ou en frappant dans un mur
- ... a suivi ou rôdé près du domicile ou du lieu de travail de l'autre adulte
- ... a harcelé l'autre adulte au téléphone, par texto, par courriel ou sur les médias sociaux

Violence physique

- ... a poussé ou bousculé l'autre adulte
- ... a frappé ou giflé l'autre adulte
- ... a donné un coup de pied ou a serré la gorge de l'autre adulte

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

Violence exercée envers la mère par un ou une partenaire intime en période périnatale

Une série de questions ont été posées uniquement aux mères biologiques qui habitaient au moins 40 % du temps avec l'enfant ciblé. Ces questions reprennent celles de la section sur l'exposition des enfants aux conduites violentes entre partenaires intimes (et une question sur la violence sexuelle a été ajoutée). Elles ont été adaptées des travaux de Finkelhor et autres (2011), de Turner et autres (2010), et de Hamby et autres (2010), et du module G (*Exposure to family violence and abuse*) du *Juvenile Victimization Questionnaire* (JVQ) et du *Composite Abuse Scale (Revised) – Short Form* (CASr-SF) de Ford-Gilboe et autres (2016).

Chacun des items (tableau 2.4) est énoncé en faisant référence à deux périodes différentes au cours desquelles la conduite de violence aurait pu avoir lieu : lorsque la mère était enceinte de l'enfant ciblé par l'enquête et entre la naissance de l'enfant et ses 24 mois (dans le cas d'un enfant âgé de 24 mois ou plus), ou entre la naissance de l'enfant et la date de

Tableau 2.4

Items sur la violence exercée par un ou une partenaire intime en période périnatale selon les formes de violence

Est-ce qu'une personne avec qui vous êtes ou étiez en couple...

Violence physique

... vous a poussée ou bousculée...

... vous a frappée ou giflée...

... vous a donné un coup de pied ou serré la gorge...

Violence sexuelle

... vous a forcée ou a tenté de vous forcer à avoir une relation sexuelle...

Violence psychologique

... vous a insultée, ridiculisée ou humiliée verbalement...

... a menacé sérieusement de vous blesser...

... a brisé ou détruit quelque chose, lancé un objet ou frappé dans un mur dans le but de vous intimider...

... vous a suivie ou a rôdé près de votre domicile ou lieu de travail...

... vous a harcelée au téléphone, par texto, par courriel ou sur les médias sociaux...

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024*.

la complétion du questionnaire (si l'enfant est âgé de moins de 24 mois). Les choix de réponses sont : « oui » ; « non ». Ces questions nous permettent de savoir si ces mères ont été victimes d'actes de violence durant l'une ou l'autre de ces périodes. Voir le chapitre 4 du [rapport statistique](#) pour plus de détails sur la construction de l'indicateur.

Soutien social

Le soutien social perçu par le répondant est évalué au moyen de cinq questions déjà utilisées dans l'enquête de 2004, de 2012 et de 2018. Ces questions sont tirées de la version française du *Social Provisions Scale* (Cutrona 1984), instrument validé auprès d'une population québécoise (Caron 1996). Les catégories de réponse varient de 1 (fortement d'accord) à 4 (fortement en désaccord). Un score qui varie entre 5 et 20 est ensuite calculé par la somme des réponses. Le choix du seuil permettant de déterminer un niveau faible ou élevé de soutien social est basé sur le 80^e percentile de la distribution des scores additifs de la population des mères ayant participé à l'enquête en 2004. Ce seuil avait alors été établi à 8 et c'est cette même valeur qui a été utilisée comme point de coupure sur la distribution des scores additifs lors des éditions de 2012, de 2018 et de 2024.

Stress lié à la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales

Les quatre questions sur la conciliation des obligations familiales et extrafamiliales retenues pour l'enquête sont tirées de l'échelle Job-Family Role Strain (Bohen et Viveros-Long 1981). Elles ont été adaptées en français par R. E. Tremblay et L. Séguin (Thibault et autres 2003). Ces questions servent à évaluer si les répondants et répondantes ont l'impression de devoir courir toute la journée, d'être physiquement épuisés à l'heure du souper et d'avoir suffisamment de temps libre pour eux, ainsi que s'ils ont l'impression qu'ils devraient passer plus de temps avec les enfants. La période de référence couvre les 12 mois précédant l'enquête. Les choix de réponses sont : 1 = jamais ; 2 = rarement ; 3 = parfois ; 4 = souvent ; 5 = toujours. Un indicateur du niveau de stress repose sur les 3 premières questions seulement. Le seuil pour le niveau élevé de stress se situe environ au 80^e percentile de la distribution combinée de la somme des scores chez les mères et chez les pères, qui varie entre 3 et 15. Ce seuil a été établi à 11 lors de l'enquête de 2012 et cette valeur a aussi été utilisée en 2018 et en 2024.

Perception du rythme et de la quantité de travail

La perception du rythme et de la quantité de travail est un nouvel indicateur mesuré dans la présente édition de l'enquête. Le *Questionnaire sur les ressources et les contraintes professionnelles* (QRCP) a été utilisé (adaptation du *Questionnaire on the Experience and Assessment of Work* de Van Veldhoven et autres, 1997 fait par Lequeur et autres 2013). L'outil original comporte une sous-dimension sur « le rythme et la quantité de travail » qui comprend 4 items (tableau 2.5).

La personne répondante devait indiquer à quelle fréquence elle vit les 4 situations présentées. Les choix de réponse possibles à ces questions sont : 1 = jamais ; 2 = rarement ; 3 = occasionnellement ; 4 = parfois ; 5 = souvent ; 6 = presque toujours ; 7 = toujours.

L'indicateur de la perception du rythme et de la quantité de travail repose sur les 4 questions. Le seuil à partir duquel le rythme et la quantité de travail sont considérés comme « élevés » est fixé autour du 80^e percentile de la distribution de la somme des scores, qui varie entre 4 et 28 (mères et pères réunis). Ce seuil est 18 et permet de distinguer le groupe de personnes qui considèrent que le rythme et la quantité de travail sont « faibles » ou « élevés ».

Problèmes de consommation d'alcool

Dix questions de l'*Alcohol Use Disorders Identification Test* (AUDIT) (Saunders et autres 1993), un questionnaire élaboré et validé par l'Organisation mondiale de la santé, ont été retenues pour mesurer les problèmes de dépendance à l'alcool et leurs effets nocifs sur la famille. L'AUDIT vise à identifier les individus qui présentent des problèmes de consommation d'alcool (en tenant compte de la dépendance et des effets nocifs) ou qui sont à risque d'en développer (Maisto et autres 2000). Il a été utilisé dans plusieurs études populationnelles (p. ex. Adlaf et autres 2005 ; Huurre et autres 2010 ; Melchior et autres 2011). Les questions sont réparties en trois groupes d'items (tableau 2.6). Pour la majorité des dix items, la personne répondante indique la fréquence à laquelle la situation en question s'est produite au cours des 12 derniers mois, selon l'échelle suivante : 1 = jamais ; 2 = moins d'une fois par mois ; 3 = chaque mois ; 4 = chaque semaine ; 5 = tous les jours ou presque. À partir de cette échelle que l'on ramène à des valeurs

Tableau 2.5

Items du *Questionnaire sur les ressources et les contraintes professionnelles* (QRCP) sélectionnés dans l'enquête

Quantité de travail trop importante
Devoir mettre les bouchées doubles afin de terminer son travail
Devoir se dépêcher pour faire son travail
Souhaiter un rythme de travail moins soutenu

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

Tableau 2.6

Items de l'*Alcohol Use Disorders Screening Test* (AUDIT) sélectionnés dans l'enquête, présentés selon leur regroupement en trois blocs

Consommation d'alcool

Fréquence moyenne de consommation
Nombre de consommations prises habituellement
Fréquence de consommation de 5 boissons ou plus en une même occasion

Dépendance (le « boire dépendant »)

Être incapable d'arrêter de boire
Être incapable de faire ses activités normales
Avoir besoin d'une boisson alcoolisée le matin

Effets nocifs (le « boire nuisible »)

Se sentir coupable ou avoir des remords
Être incapable de se rappeler ce qui s'est passé après avoir bu
Avoir été blessé (ou avoir blessé quelqu'un d'autre) à la suite de sa consommation d'alcool
Savoir que d'autres personnes sont inquiètes à propos de sa consommation ou lui ont suggéré de la réduire

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

allant de 0 à 4, un score qui atteint un maximum de 40 est calculé. Le seuil de 8 est généralement utilisé pour identifier les personnes à risque de problèmes avec l'alcool (Conigrave et autres 1995). Ainsi, un score entre 1 et 7 inclusivement correspond à des problèmes absents ou faibles, alors qu'un score de 8 ou plus pourrait indiquer des problèmes moyens à élevés (consommation à risque).

Symptômes de dépression

La *Center for Epidemiological Studies-Depression Scale* (CES-D) (Radloff 1977) a été utilisée pour mesurer la fréquence et la sévérité des symptômes de dépression de la personne répondante. La version originale de la CES-D comprend 20 questions, mais une version abrégée et validée de 12 questions (Milette et autres 2010 ; Roy et autres 2005) a été utilisée dans l'enquête. Ces items, qui examinent les symptômes au cours de la dernière semaine, sont présentés dans le tableau 2.7.

Les choix de réponses à ces items sont : 1 = jamais ou rarement ; 2 = parfois ; 3 = occasionnellement ; 4 = la plupart du temps ou tout le temps.

C'est à partir de cette échelle que l'on obtient des valeurs allant de 0 à 3 et que l'on peut calculer un score qui atteint un maximum de 36. Le seuil de 9 a été établi en 2012 et a aussi été utilisé lors des éditions de 2018 et de 2024. Il correspond au 90^e percentile de la distribution des scores additifs. Ce seuil permet de distinguer les personnes ayant « aucun ou de légers symptômes dépressifs » de celles ayant des symptômes « modérés à graves ».

Variables sociodémographiques et économiques

Parmi les autres variables individuelles, familiales et sociales mesurées, on trouve l'âge et le genre de l'enfant ciblé dans l'enquête, de même que l'âge, le plus haut diplôme obtenu, le statut d'emploi et la perception de la situation financière du parent répondant, le type de famille, ainsi que le nombre de personnes et d'enfants (0-17 ans) dans le ménage. La majorité de ces variables sont évaluées au moyen de questions tirées de la dernière enquête. Tout comme en 2018, deux questions sont posées pour des fins méthodologiques : une sur la garde partagée (pour établir la pondération) et une sur la langue parlée à la maison (pour évaluer la compréhension du questionnaire).

Tableau 2.7

Items du *Center for Epidemiological Studies Depression* (CES-D) sélectionnés dans l'enquête

Aucune envie de manger ; peu d'appétit
Sentiment de ne pas pouvoir se débarrasser des idées noires, même avec l'aide de la famille ou des amis
Difficulté à se concentrer sur ce qu'on fait
Se sentir déprimé
Sentiment que tout ce qu'on fait demande un effort
Avoir confiance en l'avenir
Avoir un sommeil agité
Être heureux
Se sentir seul
Profiter de la vie
Pleurer
Sentiment que les gens ne nous aiment pas

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

Les nouvelles questions de l'édition de 2024 qui concernent l'enfant ciblé dans l'enquête visent à savoir s'il ou elle a déjà reçu des services de protection de la jeunesse (DPJ), son appartenance à un groupe racialisé ou autochtone et son genre (qui peut différer du sexe assigné à la naissance). Les nouvelles questions portant sur le nombre de pièces dans son domicile et le nombre de déménagements au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Le tableau 2.8 résume la liste des variables sociodémographiques et économiques.

Tableau 2.8

Liste des variables sociodémographiques et économiques retenues dans l'enquête

Variable	Nombre de questions	Source des questions
Caractéristiques de l'enfant sélectionné		
Âge de l'enfant	1	Enquêtes 1999, 2004, 2012, 2018
Sexe de l'enfant	1	Enquêtes 1999, 2004, 2012, 2018
Genre de l'enfant	1	Nouvelle question
Appartenance à un groupe ethnique ou autochtone	1	Nouvelle question
Caractéristiques du parent (mère ou père)		
Âge du parent	2	Enquêtes 1999, 2004, 2012, 2018
Plus haut diplôme obtenu	1	Enquêtes 1999, 2004, 2012, 2018
Statut d'emploi	2	Enquêtes 1999, 2004, 2012
Lieu de naissance et nombre d'années de vie au Canada	2	Enquête 2018
Perception de sa situation financière	1	Enquêtes 1999, 2004, 2012, 2018
Caractéristiques du ménage		
Type de famille	1	Enquêtes 1999, 2004, 2012, 2018
Nombre de personnes	1	Enquêtes 2012, 2018
Nombre d'enfants mineurs	1	Enquêtes 1999, 2004, 2012, 2018
Langue parlée à la maison	1	Enquêtes 2012, 2018
Nombre de pièces dans le domicile	1	Nouvelle question
Nombre de déménagements	1	Nouvelle question

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

Modes de collecte

La collecte des données de l'édition 2024 s'est effectuée par interview Web assistée par ordinateur (IWAO) à partir du logiciel Interviewer de Voxco. Le libellé des questions du questionnaire est personnalisé automatiquement en fonction de l'âge et du genre (de l'enfant et du parent déclarant), et des réponses aux questions précédentes. Lorsque nécessaire, des mesures de contrôle isolent les réponses incohérentes ou hors norme, et des instructions apparaissent à l'écran lorsqu'une telle situation se présente. La personne remplissant le questionnaire reçoit une rétroaction immédiate, et une correction de l'incohérence peut être apportée. Finalement, le processus fait que les questions qui ne concernent pas la personne sont automatiquement sautées.

Période de collecte

La collecte des données s'est déroulée du 10 mai au 23 août 2024.

Stratégies de collecte

Une lettre de présentation de l'enquête a d'abord été envoyée aux parents sélectionnés pour leur expliquer les objectifs de l'enquête et les inviter à se rendre sur le site Web pour remplir le questionnaire. Lorsque nécessaire, deux lettres de rappel ont ensuite été transmises avant le début des relances téléphoniques. L'enfant échantillonné était clairement identifié dans les lettres envoyées au parent afin que la sélection aléatoire soit respectée et que le parent remplisse le questionnaire en faisant référence à cet enfant.

Une formation a été donnée aux membres du personnel assignés aux relances téléphoniques afin de bien leur expliquer les enjeux éthiques, le contenu du questionnaire, les objectifs et les particularités de l'enquête. Après la formation, les appels ont débuté afin d'inciter les personnes n'ayant toujours pas rempli leur questionnaire Web à le faire. Les personnes ayant refusé de participer ou n'ayant pas pu être jointes au téléphone ont reçu une lettre de rappel supplémentaire.

Changement méthodologique

Contrairement à la collecte des éditions précédentes, qui était uniquement téléphonique, la collecte des données de l'édition 2024 s'est déroulée exclusivement en ligne. L'introduction d'un questionnaire sur le Web était incontournable pour moderniser les stratégies de collecte. Avec ce nouveau mode, il était désormais possible de sélectionner les enfants et leur parent déclarant avant la collecte de données tout en préservant leur anonymat. En effet, une procédure informatisée effaçait les renseignements nominatifs (noms, adresses, numéros de téléphone) dès que le parent commençait à remplir le questionnaire et, avec l'abandon de l'entrevue téléphonique, il n'y avait plus d'enjeux liés à l'identification involontaire de personnes répondantes par le personnel intervieweur. Malheureusement, cette obligation faisait en sorte qu'il était impossible de contacter les parents dont le questionnaire était incomplet afin de les inciter à le compléter comme on le fait généralement dans les enquêtes. L'incidence du changement de mode de collecte sur la comparabilité de l'édition 2024 et des éditions précédentes sera abordée à la section 4.2.

2.4 Résultats de la collecte

Au total, 6 248 parents ont participé à l'enquête, soit 4 302 mères et 1 946 pères (tableau 2.9)¹¹. Le taux de réponse global est de 55 %. Il est légèrement plus faible pour les enfants de 6 mois à 5 ans (51 % pour les 6 mois à 2 ans et 52 % pour les 3 à 5 ans) et lorsque le père est le déclarant (53 %). À l'instar des taux de réponse

généralement présentés par l'ISQ, ceux de l'enquête sont pondérés¹². Le nombre attendu de questionnaires remplis, soit 5 380, a été largement dépassé principalement en raison du taux de réponse nettement plus élevé que prévu pour les pères (taux attendu de 42 %). Le taux d'admissibilité à l'enquête est de 98,7 %.

Tableau 2.9

Nombre de parents répondants et taux de réponse pondéré selon l'âge de l'enfant, Québec, 2024

Âge de l'enfant	Mères		Pères		Total	
	Nombre de répondantes	Taux de réponse	Nombre de répondants	Taux de réponse	Nombre de parents répondants	Taux de réponse
	n	%	n	%	n	%
6 mois à 2 ans	490	52,8	235	47,8	725	50,8
3 à 5 ans	657	52,9	326	51,4	983	52,1
6 à 12 ans	1 787	55,6	825	54,7	2 612	55,0
13 à 17 ans	1 368	56,6	560	54,4	1 928	55,6
6 mois à 17 ans	4 302	55,2	1 946	53,1	6 248	54,5

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024*.

11. Ces nombres ne tiennent pas compte des questionnaires qui ont été rejetés à l'étape de la validation des données, principalement en raison d'un trop grand nombre de réponses manquantes (section 3.1).

12. Plus de renseignements sur la pondération sont fournis à la section 3.2.

3 Traitement des données

Cette section aborde les étapes de traitement des données recueillies. Il y sera question du processus de validation des données et des pondérations nécessaires à l'inférence aux populations visées, ainsi que de l'examen de la non-réponse totale et partielle.

3.1 Validation et saisie

Une validation du statut de réponse des personnes sélectionnées (répondantes, non répondantes ou inadmissibles) a d'abord été effectuée. Un peu moins de 500 parents ayant fourni des questionnaires trop incomplets ont été considérés comme non-répondants¹³. La majorité de ces personnes ont abandonné avant la section sur les conduites à caractère violent à l'égard de l'enfant. Leurs réponses n'apportaient aucune information sur le vécu de leur enfant en matière de violence et de négligence. Rappelons qu'il était impossible, en raison de la suppression automatique des renseignements nominatifs, de contacter les parents une fois qu'ils avaient commencé à remplir le questionnaire pour les inviter à poursuivre.

Pour justifier le retrait des questionnaires trop incomplets, on a comparé les estimations obtenues pour chaque question en considérant les réponses que ces questionnaires contiennent ou en les excluant. Les différences observées, étant presque toujours inférieures à 0,2 %, sont considérées comme négligeables par rapport à la précision des estimations. Ainsi, rien n'indique que les parents et les enfants concernés par les questionnaires rejetés présentent des caractéristiques différentes de celles des 6 248 parents répondants et de leur enfant.

Des questions posées au début du questionnaire visaient à garantir que celui-ci était bel et bien rempli par le parent sélectionné et pour l'enfant visé. Des validations ont été effectuées en cours de collecte et *a posteriori* pour comparer les réponses fournies aux questions sur les renseignements contenus dans la base de sondage, plus particulièrement pour le rôle parental, le genre et la date de naissance. La concordance étant exacte à quelques exceptions près, seulement quelques questionnaires ont été rejetés.

Étant entièrement informatisée, la collecte sur le Web permet d'effectuer plusieurs validations de base pendant la complétion du questionnaire, notamment une vérification du respect des choix de réponse ou de l'adéquation des sauts de section, pour les blocs de questions ne s'adressant qu'à un sous-groupe de personnes. Une validation *a posteriori* a été effectuée afin d'assurer la cohérence des réponses fournies par une même personne, ce qui a permis de relever quelques erreurs qui ont été corrigées. Les réponses ont été colligées de manière à distinguer les personnes ayant omis de répondre à une question de celles qui n'étaient pas concernées (p. ex. les pères n'avaient pas à répondre aux questions sur la violence exercée envers la mère en période périnatale).

13. Les réponses d'un parent ont été conservées seulement s'il a rempli le questionnaire jusqu'à la section sur la consommation d'alcool.

Un problème de réponses aberrantes découlant du changement de mode de collecte a été identifié aux questions suivantes, qui portent sur la négligence de supervision en référence à l'enfant ciblé :

- Indiquez à quelle fréquence, au cours des 12 derniers mois, un adulte vivant dans votre domicile s'est assuré qu'il ou elle n'adoptait pas des comportements dangereux ou risqués pour sa santé physique ou mentale ;
- Indiquez à quelle fréquence, au cours des 12 derniers mois, un adulte s'est assuré que votre domicile ne présentait pas de danger pour votre enfant ;
- Indiquez à quelle fréquence, au cours des 12 derniers mois, un adulte vivant dans votre domicile s'est assuré que votre enfant allait à l'école.

La formulation de ces trois questions était légèrement différente des questions qui les précédaient. En effet, l'échelle de mesure (jamais, rarement, parfois, souvent, tout le temps) était inversée par rapport aux questions précédentes, c'est-à-dire que le choix de réponse « jamais » représente une conduite négligente plutôt que bienveillante. Bien qu'il soit connu que cette pratique est à éviter, le problème ne s'était pas présenté lors des éditions précédentes de l'enquête alors que la collecte était téléphonique. Cela porte à croire que les parents répondaient correctement étant donné que le personnel intervieweur devait lire entièrement les questions et rappeler l'échelle de mesure occasionnellement. Toutefois, en ligne, certaines personnes lisent et remplissent les questions plus rapidement et ne détectent pas le changement subtil d'échelle de mesure. Ainsi, elles déclarent à tort des conduites négligentes aux questions concernées par l'inversion alors que leurs réponses indiquent une conduite bienveillante à toutes les autres questions. Pour éviter une surestimation des conduites négligentes, les réponses aux trois questions problématiques ont été supprimées pour, respectivement, 180, 96 et 56 personnes lorsqu'elles avaient répondu « Jamais » à toutes les questions portant sur la négligence de supervision. Les données de l'édition 2018 supportaient cette correction ; seulement 3 personnes répondantes avaient ce patron de réponse.

3.2 Pondération

La pondération est essentielle pour la production des résultats de l'enquête. Elle permet de faire des inférences adéquates à la population visée, bien que celle-ci n'ait pas été sondée dans sa totalité. Elle consiste à attribuer un poids statistique à chaque personne répondante. Ce poids correspond au nombre de personnes qu'elle représente au sein de la population visée. Il doit tenir compte, entre autres, de la probabilité de sélection de la personne, prédéterminée par le plan d'échantillonnage, et de la non-réponse à l'enquête. En effet, le plan d'échantillonnage a inévitablement entraîné des probabilités de sélection variables pour les parents. De plus, il est connu que dans les enquêtes, la probabilité de répondre varie selon plusieurs caractéristiques sociodémographiques. Il est donc nécessaire de tenir compte de ces éléments en les intégrant à la pondération.

Comme mentionné à la section 1.1, cette enquête présente la particularité de viser simultanément plusieurs populations distinctes, bien que liées. Ainsi, plusieurs pondérations sont requises puisque les estimations peuvent concerner les enfants ou les parents et être produites à partir des questionnaires remplis par les mères uniquement, par les pères uniquement ou par l'ensemble des parents. Voici la liste des poids disponibles :

1. Le poids « enfant-mère » qui permet de produire des estimations concernant les enfants à partir de la déclaration des mères. Comme la proportion d'enfants qui n'habitent pas avec leur mère au moins 40 % du temps est faible, les résultats obtenus avec cette pondération peuvent être inférés à l'ensemble des enfants visés par l'enquête.
2. Le poids « enfant-père », qui permet de produire des estimations concernant les enfants à partir de la déclaration des pères. Les résultats obtenus avec cette pondération peuvent être inférés aux enfants qui habitent avec leur père au moins 40 % du temps.
3. Le poids « enfant », qui permet de produire des estimations concernant les enfants à partir de la déclaration des mères et des pères. Les résultats obtenus avec cette pondération peuvent être inférés à l'ensemble des enfants visés par l'enquête. Cette pondération doit être employée seulement pour étudier des questions

portant sur l'enfant pour lesquelles la réponse obtenue est généralement la même, peu importe le parent déclarant, donc que ce parent soit la mère ou le père¹⁴.

4. Le poids « mère », qui permet de produire des estimations concernant les mères. Comme la proportion d'enfants qui n'habitent pas avec leur mère au moins 40 % du temps est faible, les résultats obtenus avec cette pondération peuvent être inférés à l'ensemble des mères d'un enfant visé par l'enquête.
5. Le poids « père », qui permet de produire des estimations concernant les pères. Les résultats obtenus avec cette pondération peuvent être inférés aux pères qui habitent avec un enfant visé par l'enquête au moins 40 % du temps.
6. Le poids « parent », qui permet de produire des estimations concernant les parents. Les résultats obtenus avec cette pondération peuvent être inférés aux mères et aux pères qui habitent avec un enfant visé par l'enquête au moins 40 % du temps.

La création de ces pondérations comporte plusieurs étapes détaillées au tableau 3.1. Le poids de départ de chacune de ces pondérations correspond à l'inverse de la probabilité de sélection de l'enfant. La seconde étape consiste à ajuster les pondérations pour l'inadmissibilité à l'enquête¹⁵, qui varie significativement selon les renseignements suivants provenant du FIPA : le sexe du parent, la structure familiale (biparentale ou monoparentale), le nombre de personnes résidant à l'adresse et la langue de correspondance du parent. Le statut d'admissibilité étant inconnu pour la plupart des non-répondants et non-répondantes, il fallait effectivement réduire leur poids afin de refléter le fait qu'une partie d'entre eux était probablement inadmissible. Le poids de ces personnes a été multiplié par le taux d'admissibilité pondéré observé

à l'enquête parmi les personnes ayant des caractéristiques semblables pour lesquelles l'admissibilité a pu être déterminée.

Ensuite, pour tenir compte de la sélection du parent déclarant, on a divisé les poids par la probabilité que le parent avait d'être sélectionné¹⁶. Pour les pondérations « enfant-mère » et « enfant-père », la probabilité de sélection du parent pour l'enfant échantillonné est :

- 1 lorsque l'enfant habite avec un seul de ses parents à l'adresse où il est répertorié dans le FIPA ;
- 0,58 pour la mère et 0,42 pour le père lorsque l'enfant habite avec ses deux parents à l'adresse où il est répertorié dans le FIPA¹⁷.

Pour les pondérations « mères », « pères » et « parents », la probabilité de sélection du parent est aussi fonction du nombre d'enfants avec qui il ou elle habite. L'ajustement est donc le même, mais il faut également diviser le poids du parent par le nombre d'enfants de 6 mois à 17 ans répertoriés à la même adresse dans la base de sondage.

L'étape suivante est l'ajustement pour la non-réponse des parents. La méthode du score de propension à répondre a été employée (Haziza et Beaumont 2007 ; Eltinge et Yansaneh 1997). Elle consiste à modéliser le fait d'avoir répondu ou non à l'enquête selon les renseignements disponibles dans la base de sondage, entre autres, l'âge, le sexe, la région sociosanitaire de résidence, les nombres de personnes mineures et de parents habitant à l'adresse et l'indice de défavorisation matérielle (Azevedo Da Silva et autres 2024). Des classes composées de parents ayant des caractéristiques et une propension à répondre semblables ont ainsi été formées. À l'intérieur de chaque classe, le poids des répondants et répondantes a été ajusté par l'inverse du taux de réponse observé à l'enquête.

-
14. Cette hypothèse peut être validée notamment en comparant les estimations obtenues selon la déclaration des mères et celles produites selon la déclaration des pères. Par souci de comparabilité, il est préférable de prendre en compte uniquement la déclaration des parents de familles biparentales pour produire les estimations à comparer.
 15. Idéalement, il aurait fallu procéder à l'ajustement pour l'inadmissibilité en deux étapes, une première pour l'inadmissibilité de l'enfant et une seconde pour celle du parent. Toutefois, les renseignements recueillis lors de la collecte des données ne permettent pas toujours de distinguer si c'est l'enfant qui est inadmissible, le parent ou les deux. Comme le taux d'admissibilité est très faible, cet ajustement a une incidence négligeable sur les pondérations et donc, indirectement, sur les résultats produits à partir de ces pondérations.
 16. Cet ajustement n'a pas été appliqué à la pondération « enfant », qui permet de produire des résultats concernant les enfants indépendamment de la sélection du parent.
 17. La probabilité de sélection est 0,5 lorsque les parents de l'enfant sont du même genre.

Par la suite, on a vérifié qu'aucune personne n'avait un poids très élevé comparativement aux poids des individus d'une même strate d'échantillonnage, afin de s'assurer qu'un répondant ou une répondante n'ait pas une influence indue sur les statistiques produites. Pour ce faire, une méthode appelée « écart-sigma » a été utilisée (Bernier et Nobrega 1998). Lorsque jugé trop élevé, le poids d'une personne est abaissé au poids inférieur le plus près dans la même strate. Aucun ajustement n'a été nécessaire en lien avec cette vérification.

Une dernière étape, soit un calage aux marges, a été réalisée uniquement pour les pondérations « enfant-mère » et « enfant ». Elle consiste à ajuster les poids afin que leur somme corresponde bien aux effectifs connus de la population visée d'enfants de l'enquête, et cela par RSS de résidence, par genre et par âge. Ces effectifs sont dérivés des plus récentes estimations de population de l'ISQ (1^{er} juillet 2023). Un tel calage n'a pas été possible pour les autres pondérations¹⁸. On souhaitait utiliser les estimations de population selon la structure familiale du recensement canadien pour obtenir des effectifs pour la population d'enfants de 6 mois à 17 ans habitant avec

leur père, la population de mères habitant avec un enfant de 6 mois à 17 ans et la population de pères habitant avec un enfant de 6 mois à 17 ans. Toutefois, lorsqu'on compare la répartition estimée de la structure familiale dans les enquêtes, notamment dans celle-ci, et celle du recensement, on constate une discordance importante. En effet, la proportion d'enfants habitant avec leur père et leur mère est inférieure selon le recensement (69 % contre 77 % dans l'édition 2024). Plusieurs facteurs pourraient expliquer cet écart, notamment des différences conceptuelles. Il est également possible qu'il y ait un biais de réponse à la question sur la structure familiale dans les enquêtes. Par exemple, une personne répondante pourrait déclarer que l'enfant habite avec ses deux parents alors qu'il est en réalité en garde partagée. De plus, il peut y avoir un sous-dénombrement des parents à l'adresse de l'enfant dans le recensement, ce qui pourrait mener à une légèrement sous-estimation des familles biparentales. Un calage basé sur des informations discordantes mènerait à un ajustement trop important, ce qui pourrait introduire un biais dans les estimations de l'enquête. C'est pourquoi il n'a pas été retenu.

Tableau 3.1
Étapes de pondération

	Pondération					
	Enfant-mère	Enfant-père	Enfant	Mère	Père	Parent
1 - Calcul du poids initial basé sur la probabilité de sélection de l'enfant	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 - Ajustement des poids pour l'inadmissibilité	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 - Ajustement des poids selon la probabilité de sélection du parent	✓	✓		✓	✓	✓
4 - Ajustement des poids pour la non-réponse du parent	✓	✓	✓	✓	✓	✓
5 - Ajustements des poids extrêmes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 - Ajustement des poids à des effectifs connus de la population visée par l'enquête (calage aux marges)	✓		✓			

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

18. Pour cette raison, il n'est pas recommandé d'utiliser les données de l'enquête pour estimer des effectifs de mères ou de pères, comme par exemple, le nombre de mères ayant une consommation problématique d'alcool. Sans calage, ces effectifs sont probablement sous-estimés proportionnellement à la sous-couverture des populations visées par la base de sondage employée pour sélectionner l'échantillon de l'enquête.

3.3 Non-réponse totale

Définition

La non-réponse totale survient lorsqu'une personne sélectionnée et admissible ne remplit pas le questionnaire de l'enquête pour diverses raisons. Cette non-réponse peut entraîner des biais dans les estimations si les personnes ayant répondu présentent des caractéristiques différentes de celles ne l'ayant pas fait, et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'enquête. Les pondérations sont ajustées pour la non-réponse totale à l'enquête (section 3.2), ce qui permet de réduire le risque de biais dû à celle-ci. Toutefois, seules les informations contenues dans la base de sondage, donc connues pour l'ensemble de l'échantillon, peuvent être prises en considération pour cet ajustement. Ainsi, malgré l'utilisation des pondérations, des résultats de l'enquête peuvent quand même être biaisés si la non-réponse totale est liée à une ou plusieurs caractéristiques non disponibles dans la base de sondage, et que ces caractéristiques sont fortement corrélées à certains indicateurs construits à partir des données de l'enquête.

3.4 Non-réponse partielle

Définition

La non-réponse partielle désigne l'absence de réponse à une question pour certaines personnes ayant rempli le questionnaire. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les non-répondants et non-répondantes présentent des caractéristiques différentes de celles des personnes répondantes et que ces caractéristiques sont de surcroît liées au thème étudié. Les pondérations ne tiennent pas compte de la non-réponse partielle comme elles le font pour la non-réponse totale.

Taux de non-réponse partielle

Le taux de non-réponse partielle pondéré à une question est défini comme le rapport entre le nombre pondéré de personnes n'ayant pas répondu à celle-ci et le nombre

pondéré de personnes admissibles à y répondre. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand. On fait généralement l'hypothèse qu'une non-réponse partielle inférieure à 5 % a une incidence négligeable sur les estimations à l'échelle provinciale.

La non-réponse partielle étant peu élevée pour la majorité des questions de l'édition 2024, son incidence sur le risque de biais dans les résultats est faible. Les indicateurs construits à partir des données de l'enquête qui affichent une non-réponse partielle supérieure à 5 %, tels que les indicateurs de conduites à caractère violent et les indicateurs de concomitance, sont majoritairement basés sur plusieurs questions (annexe 1). Ces indicateurs ont fait l'objet d'une analyse de la non-réponse partielle approfondie afin de déterminer si les personnes ayant omis de répondre présentaient des caractéristiques différentes des autres répondants et répondantes et, le cas échéant, l'ampleur du biais potentiel a été estimée. Cette analyse donne à penser que la non-réponse partielle n'a qu'un effet négligeable sur les estimations pour ces indicateurs. Il faut dire qu'une part importante de la non-réponse partielle découle des questionnaires incomplets, ainsi que des réponses supprimées à la suite de la validation des données, et non pas des personnes ayant refusé de répondre à une ou plusieurs questions spécifiques.

4 Analyse des données, précision et tests statistiques

Cette section porte sur certains aspects de l'analyse, dont l'estimation de la précision et les tests statistiques, ainsi que la comparabilité des données de l'édition 2024 avec celles des éditions antérieures ou d'autres enquêtes.

4.1 Précision des estimations et tests statistiques

La plupart des enquêtes statistiques comportent des erreurs dites d'échantillonnage, dues au fait que seule une partie des unités de la population visée est sélectionnée pour y participer. Ces erreurs se répercutent sur les estimations produites, dont la précision est par ailleurs influencée par la complexité du plan d'échantillonnage. Il est donc nécessaire de mesurer la précision de chaque estimation, et d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats inférés à la population visée.

Depuis l'édition de 2012, l'estimation de la variance et les tests statistiques sont effectués à l'aide de poids d'autoamorçage¹⁹. Pour chaque pondération, une série de 500 poids d'autoamorçage a été créée afin de tenir compte adéquatement, dans l'estimation de la variance et la production des tests statistiques, du plan d'échantillonnage complexe et de tous les ajustements de non-réponse et de calage apportés à la pondération. Pour ce faire, on a d'abord sélectionné 500 échantillons d'autoamorçage selon un plan d'échantillonnage avec remise à partir de l'échantillon initial. Ensuite, toutes les étapes de pondération ont été appliquées à chacun des

échantillons, générant ainsi 500 poids d'autoamorçage (Rust et Rao 1996). Ces poids doivent être utilisés dans l'estimation de la variance et dans les tests statistiques à l'aide de logiciels tels que SAS et SUDAAN. Le CV²⁰ a été retenu comme indicateur de précision relative pour les diffusions de résultat de l'ISQ ; les estimations dont le CV est supérieur à 15 % sont annotées dans les tableaux et les figures, comme précisé à la section 5, ainsi que dans le texte s'il y a lieu.

Un test statistique d'indépendance du khi-deux²¹ peut être utilisé pour faire une comparaison globale des proportions entre différents sous-groupes (p. ex. les catégories d'âge). En présence d'un écart significatif au seuil de signification fixé²², et lorsque la variable d'analyse ou la variable de croisement compte plus de deux catégories, des tests de comparaison des proportions peuvent être menés afin de repérer les écarts les plus importants. Ces tests reposent sur une statistique de Wald construite à partir de la différence de la transformation « logit » des proportions (Korn et Graubard 1999).

19. En 1999 et en 2004, la linéarisation de Taylor était plutôt utilisée.

20. Le coefficient de variation est obtenu en divisant l'erreur-type de l'estimation par l'estimation elle-même.

21. On utilise une version modifiée du test du khi-deux habituel qui tient compte du plan d'échantillonnage de l'enquête : il s'agit de l'ajustement de Satterthwaite du test du khi-deux. Plus précisément, c'est la statistique F correspondant à cette correction du test du khi-deux qui est utilisée dans les analyses.

22. L'ISQ a décidé d'analyser les données de l'enquête en utilisant un seuil de signification de 5 %.

4.2 Comparaisons avec les autres éditions de l'enquête

Un des objectifs de l'enquête est d'étudier l'évolution de la négligence et de la violence vécues par les enfants dans leur environnement familial. L'analyse de l'évolution d'un indicateur est pertinente lorsque les questions sous-jacentes sont identiques (ou presque) pour les éditions comparées. À cet égard, plusieurs questions ont été modifiées au fil des éditions, notamment en 2024. Il faut donc en tenir compte dans la comparaison temporelle des résultats de l'enquête.

Généralement, pour vérifier si un indicateur a évolué de manière significative entre deux éditions de l'enquête, il suffit d'effectuer une analyse bivariable entre cet indicateur et une variable de croisement indiquant l'édition de l'enquête. Les tests statistiques sont obtenus selon la méthode décrite à la section 4.1. Un test d'indépendance permet de faire une comparaison globale des proportions de l'indicateur entre les deux éditions. Si ce test s'avère significatif, on peut donc conclure que l'indicateur a évolué significativement. Lorsque l'indicateur compte plus de deux catégories, des tests de comparaison sont menés afin de repérer les catégories pour lesquelles l'écart de proportions entre les éditions est significatif. Toutefois, pour l'édition 2024, l'ISQ et ses partenaires ont choisi de procéder à une refonte de la méthodologie pour moderniser les stratégies de collecte, améliorer la qualité des données et assurer la pérennité de l'enquête. Ainsi, des modifications ont été apportées à la base de sondage, à la population visée de parents, à la méthode de sélection de l'échantillon et au mode de collecte, ce qui affecte la comparabilité des résultats avec ceux des éditions précédentes. Cette section traitera de ces changements et de leur incidence sur la comparabilité temporelle. Des recommandations pour l'interprétation des résultats et des tests statistiques seront fournies.

Incidence des changements à la population visée

D'abord, il est à noter que les résidents et résidentes des communautés autochtones autres que celles des RSS du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James font partie de la population visée par l'édition 2024, ce qui n'était pas le cas lors des éditions précédentes. Comme l'enquête

est à portée provinciale et que la population de ces communautés représente au plus 1 % de la population québécoise, ce changement a une influence négligeable sur les résultats et sur la comparabilité temporelle.

Ensuite, comme mentionné à la section 1.1.2, la population visée de parents de l'édition 2024 exclut les conjoints et conjointes des pères et des mères contrairement à celle des éditions précédentes. Pour évaluer l'incidence de ce changement méthodologique sur les résultats, on a utilisé les données de l'édition 2018. Les estimations ont été reproduites en excluant les données des questionnaires remplis par des conjoint(e)s et comparées aux estimations officielles diffusées dans le rapport de résultats de l'enquête. Avec la différence, on obtient un biais relatif. Ce dernier constitue une estimation valable du biais engendré par l'exclusion des conjoints et des conjointes en 2024. Toutefois, il faut également tenir compte de la précision des estimations pour évaluer l'importance du biais. En effet, un biais relatif de 1 %, par exemple, peut être considérable pour une estimation très précise, mais avoir peu d'incidence sur l'inférence pour une estimation imprécise. Pour quantifier l'importance du biais relatif par rapport à la précision de l'estimation, la contribution du biais relatif à l'erreur quadratique moyenne de l'estimation peut être utilisée. L'erreur quadratique moyenne correspond à la somme du carré du biais relatif et de la variance de l'estimation.

Pour 95 % des estimations comparées, la contribution du biais relatif à l'erreur quadratique moyenne est inférieure à 30 % pour les figures maternelles et pour les figures paternelles. C'est donc dire que le biais relatif engendré par le changement à la population visée est habituellement petit par rapport à la précision des estimations et qu'il ne devrait pas affecter grandement les conclusions tirées des tests statistiques. Pour les figures maternelles et les figures paternelles, environ 95 % des écarts observés sont inférieurs à 0,5 et 1,2 point de pourcentage, respectivement. Il faut mentionner que les conjoints et conjointes, soit 161 personnes répondantes, représentaient seulement 3 % de la population visée de figures parentales en 2018.

Incidence des changements à la base de sondage

Le changement de base de sondage pour l'édition 2024 a été justifié à la section 1.2. En soi, le choix du FIPA comme unique base de sondage n'a pas d'incidence directe sur la comparabilité puisqu'il s'agit d'une source de données administratives de grande qualité offrant une excellente couverture de la population visée d'enfants et de leurs parents. Toutefois, indirectement, le choix du FIPA a entraîné un ajustement à la méthode de sélection comme discuté ci-après.

Incidence des changements à la méthode de sélection

L'introduction de la collecte sur le Web a permis de simplifier la méthode de sélection de l'échantillon de l'édition 2024 (section 1.3), principalement en rendant possible l'échantillonnage des enfants et de leur parent déclarant avant la collecte des données plutôt que de procéder à leur sélection au téléphone. Il est fort probable que ce changement ait eu un effet positif sur la qualité des données. Toutefois, il est difficile de quantifier son incidence sur les résultats et leur comparabilité. D'abord, pour procéder à la sélection au téléphone, il fallait demander à une personne du ménage de faire l'énumération des enfants et d'identifier les figures parentales. Des erreurs (p. ex. l'omission d'un enfant ou une erreur sur l'âge d'un enfant) pouvaient être commises à cette étape et affecter la probabilité de sélection des enfants et des parents. De plus, le fardeau lié à cette étape affectait le taux de réponse. Comme l'appel téléphonique se faisait de manière anonyme, rien n'assurait que le ménage rejoint était bien celui sélectionné.

Il a été décidé de ne pas sélectionner de parents se trouvant à une autre adresse que l'enfant dans le FIPA. Cette décision fait qu'un seul des deux parents d'un enfant en garde partagée a une chance d'être sélectionné. En examinant les réponses à la question sur la garde partagée de l'enquête, il semble que ce changement affecte principalement la couverture des pères. En effet,

on devrait observer, dans l'édition 2024, une proportion similaire d'enfants en garde partagée pour les mères et pour les pères. Toutefois, on obtient une proportion de 13 % pour les mères et de 1 % pour les pères²³. On conclut donc que l'adresse de l'enfant dans le FIPA est généralement celle de la mère lorsqu'il est en garde partagée. Ce changement à la méthode de sélection a donc une incidence négligeable sur les estimations qui concernent les enfants selon la déclaration des mères et les estimations portant sur les mères. Pour évaluer l'incidence sur les résultats basés sur la déclaration des pères, une analyse semblable à celle réalisée pour étudier le changement à la population visée de parents a été effectuée. Les estimations de l'édition 2018 ont été reproduites en excluant les données des questionnaires remplis par les pères en situation de garde partagée et comparées aux estimations officielles. Pour 95 % des estimations comparées, la contribution du biais relatif à l'erreur quadratique moyenne est inférieure à 33 %. C'est donc dire que le biais relatif engendré par la sous-couverture des pères en situation de garde partagée est habituellement petit par rapport à la précision des estimations et qu'il ne devrait pas affecter grandement les conclusions tirées des tests statistiques. Finalement, environ 95 % des écarts observés sont inférieurs à 1,1 point de pourcentage²⁴.

Incidence des changements au mode de collecte

On a vu à la section 2.3 que la collecte des données de l'édition 2024 s'est effectuée uniquement sur le Web alors que celle des éditions précédentes était uniquement téléphonique. En 2024, comme les enfants et les parents étaient sélectionnés avant la collecte des données, ces derniers ne pouvaient plus remplir le questionnaire au téléphone pour des raisons de confidentialité. Le fait d'offrir un seul mode de collecte ne devrait pas affecter significativement la participation à l'enquête ni globalement, ni spécifiquement pour certains sous-groupes de la population. En effet, selon *l'Enquête canadienne sur l'utilisation de l'Internet 2020* de Statistique Canada, plus de 98 % des ménages avec enfants ont accès à Internet au Québec²⁵. De plus, dans *l'Enquête québécoise sur la*

23. Pour être comparable, la proportion pour les pères a été calculée sur l'ensemble des enfants visés par l'enquête comme elle l'est pour les mères. C'est donc dire qu'elle tient compte des enfants qui habitent plus de 60 % du temps avec leur mère.

24. Cette analyse a été reproduite pour évaluer l'incidence combinée du retrait des conjoint(e)s et de la sous-couverture des parents en situation de garde partagée. Les conclusions sont les mêmes.

25. Voir [L'accès à Internet à domicile au Québec en 2020](#).

parentalité 2022, soit une enquête de l'ISQ offrant la collecte Web et téléphonique, environ 90 % des parents ont répondu sur le Web et cela même dans les secteurs géographiques les plus défavorisés sur le plan matériel et social²⁶.

Il est reconnu qu'une personne peut répondre différemment à une question selon qu'elle est interviewée en face-à-face ou par téléphone, ou encore si elle remplit un questionnaire électronique autoadministré (St-Pierre et Béland 2004). Pour des sujets délicats comme ceux abordés dans l'enquête, la présence d'un biais de désirabilité sociale est plus probable pour les réponses fournies au téléphone que pour celles données sur le Web (De Leeuw et Hox 2011). En effet, les personnes interrogées peuvent être influencées par l'interaction avec le personnel intervieweur et donner faussement des réponses socialement désirables. Selon cette hypothèse, il est possible que les prévalences de conduites à caractère violent ou négligent, entre autres, soient mieux estimées avec un questionnaire en ligne, et donc que les estimations de ces prévalences auraient été plus faibles en 2024 si la collecte avait été téléphonique.

L'*Enquête québécoise sur la santé de la population 2014-2015* (EQSP) permet de constater l'incidence du mode de collecte sur les résultats d'une enquête. La taille importante de l'échantillon de l'EQSP a permis à l'ISQ de mettre en place une approche permettant d'identifier les indicateurs affectés par l'introduction du questionnaire sur le Web (Baulne et autres 2016). Un mode de collecte téléphonique obligatoire a été assigné aléatoirement à la moitié de l'échantillon (volet A), alors que la collecte de l'autre moitié a été réalisée sur le Web ou par téléphone (volet B). Des proportions significativement plus élevées pour le volet B offrant la collecte en ligne ont été obtenues pour plusieurs caractéristiques, dont les suivantes, étant socialement indésirables ou perçues de façon négative :

- Proportion de la population insatisfaite de sa vie sociale (+ 2,5 %);
- Proportion de la population se situant à un niveau élevé à l'échelle de détresse psychologique (+ 7,6 %);
- Proportion de la population se percevant comme pauvre ou très pauvre (+ 5,2 %);

- Proportion de la population qui a songé sérieusement au suicide au cours des 12 mois précédant l'enquête parmi les personnes qui y ont déjà songé sérieusement au cours de leur vie (+ 3,1 %);
- Proportion de la population qui a déjà eu un diagnostic d'infection transmise sexuellement (+ 1,0 %);
- Proportion de la population inactive sexuellement au cours des 12 mois précédant l'enquête (+ 2,4 %);
- Proportion de la population ayant consommé de la drogue (autre que le cannabis) au cours des 12 mois précédant l'enquête (+ 1,2 %).

On comprend que comparativement aux autres changements apportés à la méthodologie de l'enquête, celui relatif au mode de collecte risque davantage d'introduire un biais de comparabilité temporelle. Il faut donc interpréter avec prudence les différences significatives observées entre les résultats de l'édition 2024 et ceux des éditions précédentes. Pour une prévalence portant sur une caractéristique étant socialement indésirable, comme les conduites à caractère violent ou négligent, il est recommandé de s'abstenir de conclure lorsque les données de l'enquête laissent entendre qu'il y a eu une augmentation significative en 2024, à moins que ce résultat :

- soit appuyé par une autre étude ou par l'avis d'un expert ou d'une experte ;
- soit cohérent avec une tendance à la hausse observée lors des éditions précédentes.

En effet, une augmentation pourrait simplement être le résultat du changement de mode de collecte. Comme expliqué précédemment, on aurait possiblement obtenu une prévalence plus faible en 2024 avec un mode de collecte téléphonique. À l'opposé, si une diminution significative est observée, il est possible de conclure malgré l'incidence du mode de collecte. Il faut s'abstenir toutefois de quantifier cette diminution puisqu'elle est possiblement sous-estimée en raison du passage à la collecte sur le Web. En ce qui concerne les prévalences associées à une caractéristique étant socialement désirable, les mêmes recommandations tiennent, mais elles doivent être appliquées avec une logique inversée. C'est donc dire qu'en raison du changement de mode de collecte, on devrait s'abstenir de conclure lorsqu'une

26. Voir [Enquête québécoise sur la parentalité \(EQP\)](#).

diminution significative est observée en 2024. Comme il n'existe pas de moyen d'identifier avec certitude les indicateurs sur lesquels le mode de collecte a une incidence, une approche conservatrice est préconisée. Les recommandations ci-dessus devraient être appliquées pour tous les indicateurs.

Finalement, le mode de collecte d'une enquête influence le choix d'une personne d'y répondre ou non. De même, lorsque plusieurs options sont offertes, notamment la collecte sur le Web et la collecte téléphonique, les caractéristiques des personnes répondantes peuvent différer selon l'option choisie. D'ailleurs, dans certaines enquêtes de l'ISQ, dont l'EQSP (Baulne et autres 2016), une augmentation plus importante du taux de réponse a été observée pour quelques sous-populations, dont les anglophones et les personnes habitant la région de Montréal, lorsqu'un questionnaire Web est offert. Plus spécifiquement, dans l'enquête, la collecte sur le Web a vraisemblablement contribué à une augmentation marquée du taux de réponse chez les pères (53 % en 2024, 42 % en 2018, 48 % en 2012, 44 % en 2004). Des taux de réponse très différents peuvent affecter la comparabilité des résultats. Effectivement, plus la non-réponse est importante, plus le risque de biais dans les résultats est élevé (section 4.3). Ainsi, pour les résultats produits à partir de la déclaration des pères, il est recommandé d'interpréter avec prudence les tests de comparaisons, principalement entre les éditions 2018 et 2024, dont le seuil observé est très près du seuil de signification fixé.

Incidence de l'emploi du genre sur les comparaisons

Il est à noter que la publication de certains résultats pour l'édition 2024 selon le genre de l'enfant plutôt que selon le sexe, qui était utilisée dans les éditions précédentes, ne pose pas de problème de comparabilité temporelle. D'une part, parce que la population transgenre est de très petite taille : elle est estimée à 0,14 % de la population

québécoise de 15 ans et plus selon le Recensement de 2021²⁷. D'autre part, parce qu'il est probable que l'information sur le sexe dont nous disposons auparavant correspondait en fait au genre des personnes, notamment pour une partie des personnes transgenres. En effet, la base de sondage utilisée, soit le FIPA de la RAMQ, contient le genre des personnes quand celles-ci ont demandé un changement officiel de la mention du sexe au Directeur de l'état civil. Par ailleurs, il était possible pour une personne prenant part aux éditions précédentes de l'enquête de déclarer le genre de l'enfant plutôt que son sexe, puisqu'on ne précisait pas qu'il s'agissait du sexe à la naissance.

4.3 Comparaisons avec d'autres études

Aucune analyse n'a été effectuée pour évaluer la comparabilité de l'enquête avec d'autres études. L'utilisateur qui souhaite comparer des résultats de l'enquête avec d'autres sources de données devrait tenir compte dans son interprétation des différences méthodologiques. De plus, toute comparaison devrait être évitée en présence de différences importantes. En effet, plusieurs éléments méthodologiques peuvent avoir une incidence sur la comparabilité, notamment la base de sondage, la population visée, les stratégies de collecte et la formulation des questions. Il est particulièrement délicat de faire des comparaisons temporelles avec d'autres études, surtout sur de courtes périodes. En effet, les écarts entre deux périodes rapprochées sont en général faibles, de sorte qu'il devient hasardeux de les attribuer à des changements réels plutôt qu'à des différences méthodologiques, surtout s'ils sont petits. À l'opposé, si les écarts sont importants, on pourra croire à un effet méthodologique puisqu'il est généralement peu probable d'observer de grands changements dans la population sur de courtes périodes.

27. Institut de la statistique du Québec, Tableau [Population selon la diversité de genre, selon la région métropolitaine de recensement \[RMR\] et le groupe d'âge, Québec, 2021](#).

Il a été statué lors des éditions précédentes que les prévalences de négligence et de violence concernant les enfants seraient estimées à partir de la déclaration des mères. Ce choix reposait principalement sur l'hypothèse que la sous-déclaration était plus faible chez les mères que chez les pères, notamment pour les conduites à caractère violent. Pour l'édition 2024, il était souhaité que cette décision soit réévaluée et que, dans la mesure du possible, les déclarations des mères et celles des pères soient combinées pour produire des statistiques officielles. Cela serait justifié dans la mesure où on obtiendrait sensiblement les mêmes réponses pour un enfant, que l'on questionne sa mère ou son père. Or, dans une analyse des résultats des éditions 2012, 2018 et 2024, on identifie de nombreuses différences significatives entre les déclarations des mères et celles des pères²⁸, notamment pour le stress parental engendré par le tempérament de l'enfant et les besoins spécifiques de l'enfant, ainsi que pour les conduites à caractère négligent envers les enfants²⁹. Les écarts observés peuvent provenir d'une perception différente, mais aussi d'une sous-déclaration ou d'une désirabilité sociale variable entre les pères et les mères. Pour plusieurs indicateurs, les mères sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer un comportement bienveillant. Par exemple, sur la base des données combinées des éditions 2012, 2018 et 2024, on estime qu'environ 77 % des pères disent démontrer tout le temps de l'affection à l'enfant comparativement à 85 % des mères. Également, 64 % des pères et 72 % des mères affirment démontrer tout le temps de l'intérêt pour les activités, les jeux ou les

passes-temps de l'enfant. Les données ne permettent toutefois pas de conclure à une sous-déclaration des conduites à caractère violent par les pères.

Cette analyse recommande le statu quo pour le rapport des résultats de l'enquête, soit de ne pas combiner la déclaration des mères et des pères et de privilégier la déclaration des mères pour estimer les prévalences de violence et de négligence chez les enfants du Québec. Comme les enfants des familles monoparentales vivent plus souvent avec leur mère qu'avec leur père, la déclaration des mères permet une meilleure couverture de la population visée d'enfants. En comparant les effectifs de la base de sondage utilisée pour réaliser l'enquête (section 1.2) aux plus récentes estimations de population produites par l'ISQ, on peut établir que la couverture de la population visée d'enfants est d'environ 91 % pour la déclaration des mères et de 68 % pour la déclaration des pères. Néanmoins, les estimations se rapportant aux enfants, mais construites à partir de la déclaration des pères, permettent l'analyse des relations existant entre des indicateurs concernant l'enfant (p. ex. les conduites à caractère violent) et des variables explicatives (telles les attitudes du père par rapport à la violence mineure).

Dans le cadre de cette enquête, les estimations de proportions publiées par l'ISQ sont arrondies à la décimale près dans les tableaux et figures et à l'unité près dans le texte, à l'exception des proportions inférieures à 5 %, pour lesquelles une décimale a été conservée. En raison de l'arrondissement, la somme des proportions présentées dans certains tableaux ou certaines figures peut différer légèrement de 100 %. De plus, les estimations dont le CV

28. Par souci de comparabilité, seuls les parents de familles intactes ont été pris en compte dans l'analyse. Les estimations comparées portent ainsi sur la même population d'enfants autant pour la déclaration des pères que pour celle des mères. Pour augmenter la précision des résultats et la puissance statistiques des tests, les données des éditions 2012, 2018 et 2024 ont été combinées. Des tests de comparaison de proportions ont été effectués au seuil de 5 % pour identifier les écarts entre les estimations produites à partir de la déclaration des mères et celles obtenues à partir de la déclaration des pères.

29. Une analyse similaire à partir des données des éditions 2012 et 2018 avait mené aux mêmes conclusions (Clément et autres, 2013, p. 139).

est inférieur ou égal à 15 %, donc qui sont suffisamment précises sont présentées sans indication à cet effet. Les estimations dont le CV est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 % sont marquées d'un astérisque (*) dans les tableaux et figures ainsi que dans le texte, indiquant que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont quant à elles marquées d'un double astérisque (**) dans les tableaux et figures pour signaler leur faible précision et noter qu'elles doivent être utilisées avec circonspection. Elles ne sont généralement pas interprétées dans le texte. Par ailleurs, la présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont basées sur un échantillon en utilisant des expressions montrant qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes.

Dans les tableaux et figures présentant des analyses bivariées, en présence d'une association significative selon le test du khi-deux, des lettres en exposant ajoutées aux statistiques présentées indiquent quelles sont les catégories d'une variable de croisement pour lesquelles la variable d'analyse diffère significativement. Une même lettre révèle un écart significatif entre les catégories.

En général, dans le but de faire ressortir les principaux résultats, seules les différences significatives sont mentionnées dans le texte. Il arrive que deux proportions qui semblent différentes ne le soient pas d'un point de vue statistique. On dit dans ce cas qu'il n'y a pas de différence statistiquement significative, ou que l'enquête ne permet pas de détecter de différence entre ces proportions. Des résultats non significatifs peuvent être signalés s'ils offrent un intérêt particulier ou s'ils font exception dans une série de résultats significatifs. Ils peuvent être présentés sous forme de tendance.

Conformément aux pratiques de l'ISQ en matière de statistiques sociales, les résultats de l'édition 2024 ont été ventilés selon le genre des enfants plutôt que selon le sexe. Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents officiels. Pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité, et compte tenu de la petite taille de la population concernée, la publication de statistiques pour les personnes non binaires n'est pas possible pour cette enquête. Une variable « genre » à deux catégories est donc utilisée, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires. Ainsi, la catégorie « Garçon+ » comprend les enfants de genre masculin et certaines personnes non binaires ; la catégorie « Fille+ » comprend les enfants de genre féminin et certaines personnes non binaires.

6

Portée et limites de l'enquête

Les données des 6 248 parents répondants de l'édition 2024 offrent un bon potentiel analytique. Pour améliorer la qualité des données et assurer la pérennité de l'enquête, certains changements ont dû être apportés à la méthodologie dont, notamment, le mode de collecte de données exclusif sur le Web. Ce changement de mode de collecte semble avoir contribué à augmenter le taux de réponse, qui est passé de 47 % en 2018 à 55 % en 2024. Par contre, il est reconnu que le mode de collecte peut influencer les réponses fournies par les répondants et les répondantes. Ainsi, il faut faire preuve de prudence quand on compare les résultats de l'édition 2024 et ceux des éditions précédentes (section 4.2).

En dépit des mesures prises pour assurer l'anonymat des enfants et des parents déclarants, le sujet de l'enquête demeure sensible. Il est donc impossible de garantir l'exactitude des renseignements obtenus de la part des personnes répondantes et d'éviter tout biais de sous-déclaration, notamment pour les conduites violentes et négligentes. Cependant, la réceptivité des parents a été assez bonne compte tenu du sujet de l'enquête, comme en témoigne le taux de réponse de 55 %. De plus, il est permis de croire que le biais de désirabilité sociale, et donc la sous-déclaration, devrait être moindre en utilisant un questionnaire sur le Web qu'en utilisant d'autres modes de collecte.

Toutes les estimations produites dans le cadre de cette enquête sont pondérées et tiennent compte non seulement du plan d'échantillonnage, mais aussi de la non-réponse totale, de manière à assurer la fiabilité de l'inférence à la population visée. De plus, toutes les mesures de précision et les tests statistiques ont été produits en considérant la complexité du plan d'échantillonnage de l'enquête. L'interprétation des comparaisons temporelles tient également compte de l'effet possible du changement de mode de collecte entre les éditions de l'enquête.

Il est important de mentionner que des données d'observation telles que celles recueillies dans cette enquête ne permettent généralement pas d'établir de lien de causalité. Les associations ou les différences significatives observées peuvent porter à croire qu'il existe un tel lien, mais elles ne permettent pas de le confirmer. Compte tenu des objectifs spécifiques de l'enquête, les analyses présentées par l'ISQ s'appuient sur des méthodes bivariées. L'interprétation de certains résultats doit donc être faite avec prudence. Une analyse multivariée aurait été appropriée dans certains cas pour contrôler des facteurs confondants. L'approche retenue permet néanmoins d'explorer les données recueillies de façon utile et de fournir ainsi un portrait global des conduites parentales au Québec.

Indicateurs présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %

Tableau A1

Indicateurs présentant un taux de non-réponse partielle pondéré supérieur à 5 %, Québec, 2024

Indicateur	Taux de non-réponse partielle pondéré	Caractéristiques liées à un taux de non-réponse partielle élevé et à l'indicateur	Effet possible sur l'analyse
Effets perçus de la pandémie de COVID-19 sur les relations entre l'enfant et les adultes du ménage	6,4 %	Aucune	Négligeable
Négligence de supervision	5,9 %	Le parent n'a pas consommé d'alcool au cours des 12 derniers mois, l'enfant est âgé de 5 ans et moins, le parent est né à l'extérieur du Canada, la langue parlée le plus souvent à la maison n'est pas le français seulement ou l'anglais seulement et le parent n'a pas vécu de violence durant l'enfance	Négligeable
Indicateur global de négligence	6,0 %		Négligeable
Concomitance de la violence, de la négligence et de l'exposition à la violence entre partenaires intimes (nombre de types)	6,7 %		Légère sous-estimation (0,4 %) de la proportion d'enfants n'ayant subi aucun type de violence
Concomitance de la violence, de la négligence et de l'exposition à la violence entre partenaires intimes (combinaisons des types)	6,7 %		Légère sous-estimation (0,4 %) de la proportion d'enfants n'ayant subi aucun type de violence

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec*, 2024.

Références bibliographiques

- ABIDIN, R. R. (1995). *Parenting Stress Index. Professional Manual*, 3^e édition, Odessa (Floride), Psychological Assessment Resources, 124 p.
- ADLAF, E. M., P. BÉGIN et E. SAWKA (2005). *Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) : Une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens. La prévalence de l'usage et les méfaits. Rapport détaillé*, [En ligne], Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 101 p. [ccsa.ca/fr/enquete-sur-les-toxicomanies-au-canada-etc-une-enquete-nationale-sur-la-consommation-dalcool-et-0] (Consulté le 14 mai 2019).
- AZEVEDO DA SILVA, M., et autres (2024). *Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021 : transfert des connaissances : guide d'utilisation*, [En ligne], Québec, Institut national de santé publique du Québec, 19 p. [www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3476-indice-defavorisation-materielle-sociale-2021.pdf] (Consulté le 2 juillet 2025).
- BAULNE, J., R. COURTEMANCHE et AVEC LA COLLABORATION DE V. ROY (2016). *L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015. Comparabilité des données de la deuxième édition de l'enquête. Version révisée* [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 48 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/comparabilite-des-donnees-de-la-deuxieme-edition-de-lenquete-eqsp-2014-2015.pdf] (Consulté le 2 juillet 2025).
- BAVOLEK, S. J. (1984). *Handbook for the adult-adolescent parenting inventory (AAPI)*, Illinois, Family Development Associates, 71 p.
- BERNIER, J., et K. NOBREGA (1998). « Outlier detection in asymmetric samples: A comparison of an inter-quartile range method and a variation of a sigma-gap method », *Congrès annuel de la société Statistique du Canada*, [En ligne], p. 137-141. [ssc.ca/sites/default/files/survey/documents/SSC1998_J_Bernier.pdf] (Consulté le 2 juillet 2025).
- BÉRUBÉ, A., et autres (2015). « Élaboration d'un outil écosystémique et participatif pour l'analyse des besoins des enfants en contexte de négligence : L'outil Place aux parents », *Revue de psychoéducation*, [En ligne], vol. 44, n° 1, avril, p. 105-120. doi : doi.org/10.7202/1039273ar. (Consulté le 12 juin 2025).
- BOHEN, H. H., et A. VIVEROS-LONG (1981). *Balancing jobs and family life: Do flexible work schedules help?*, Philadelphia, Temple University Press, 336 p.
- BOUCHER, M., R. COURTEMANCHE et D. JULIEN (2019). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Méthodologie de la 4^e édition de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 40 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-violence-familiale-dans-la-vie-des-enfants-du-quebec-2018-methodologie.pdf] (Consulté le 2 juillet 2025).
- CARON, J. (1996). « L'Échelle de provisions sociales : une validation québécoise », *Santé Mentale au Québec*, [En ligne], vol. 21, n° 2, automne, p. 158-180. doi : doi.org/10.7202/032403ar. (Consulté le 16 avril 2019).

- CLÉMENT, M.-È., et autres (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 146 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-violence-familiale-dans-la-vie-des-enfants-du-quebec-2012-les-attitudes-parentales-et-les-pratiques-familiales.pdf] (Consulté le 2 décembre 2020).
- CLÉMENT, M.-È., M.-H. GAGNÉ et C. CHAMBERLAND (2018). « Adaptation et validation francophone d'un questionnaire sur les conduites parentales à caractère violent (PC-CTS) », *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, [En ligne], vol. 68, n° 3, mai, p. 141-149. doi : doi.org/10.1016/j.erap.2018.04.004. (Consulté le 25 février 2019).
- CLÉMENT, Marie-Ève, Alexandre MORIN, Marie-Hélène GAGNÉ, Sylvie LÉVESQUE, Annie BÉRUBÉ, Jasline FLORES et Chantale LECOURS (2025). *La violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 5^e édition de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 197 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/violence-negligen-familiales-enfants-2024.pdf].
- CONIGRAVE, K. M., W. D. HALL et J. B. SAUNDERS (1995). « The AUDIT questionnaire: choosing a cut-off score », *Addiction*, [En ligne], vol. 90, n° 10, octobre, p. 1349-1356. doi : doi.org/10.1046/j.1360-0443.1995.901013496.x. (Consulté le 30 juillet 2025).
- CUTRONA, C. E. (1984). « Social support and stress in the transition to parenthood », *Journal of Abnormal Psychology*, [En ligne], vol. 93, n° 4, novembre, p. 378-390. doi : doi.org/10.1037/0021-843X.93.4.378. (Consulté le 14 mai 2019).
- DE LEEUW, E. D., et J.-J. HOX (2011). « Internet surveys as part of a mixed mode design », dans *Social and behavioral research and the Internet: Advances in applied methods and research strategies*, New York, Taylor & Francis Group, p. 45-76.
- ELTINGE, J. L., et S. YANSANEH (1997). « Méthodes diagnostiques pour la construction de cellules de correction pour la non-réponse, avec application à la non-réponse aux questions sur le revenu de la U.S. Consumer Expenditure Survey », *Techniques d'enquête*, [En ligne], produit n° 12-001-X19970013103 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23, n° 1, juin, p. 37-45. [www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/1997001/article/3103-fra.pdf?st=YRiuivNK] (Consulté le 2 juillet 2025).
- FINKELHOR, D., et autres (2005). « Measuring poly-victimization using the Juvenile Victimization Questionnaire », *Child Abuse and Neglect*, [En ligne], vol. 29, n° 11, novembre, p. 1297-1312. doi : doi.org/10.1016/j.chiabu.2005.06.005. (Consulté le 18 avril 2019).
- FINKELHOR, D., et autres (2011). « Polyvictimization: Children's Exposure to Multiple Types of Violence, Crime, and Abuse », *Juvenile Justice Bulletin*, [En ligne], octobre, Washington, DC, US Government Printing Office, 12 p. (National Survey of Children's Exposure to Violence Series). [www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojdp/235504.pdf] (Consulté le 7 mars 2019).
- FORD-GILBOE, M., et autres (2016). « Development of a brief measure of intimate partner violence experiences: the Composite Abuse Scale (Revised)—Short Form (CASR-SF) », *BMJ Open*, [En ligne], vol. 6, n° 12, décembre, p. e012824. doi : doi.org/10.1136/bmjopen-2016-012824. (Consulté le 23 juillet 2025).
- FORTIN, A. (1994). *Mesure de la justification de la violence envers l'enfant*, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale, 46 p.
- FORTIN, A., C. CHAMBERLAND et L. LACHANCE (2000). « La justification de la violence envers l'enfant : un facteur de risque de violences », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 4, n° 2, p. 5-34.
- FORTIN, A., et L. LACHANCE (1996). « Mesure de la justification de la violence envers l'enfant : étude de validation auprès d'une population québécoise », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 31, septembre, p. 91-104.

- HAMBY, S., et autres (2010). « The overlap of witnessing partner violence with child maltreatment and other victimizations in a nationally representative survey of youth », *Child Abuse and Neglect*, [En ligne], vol. 34, n° 10, octobre, p. 734-741. doi : doi.org/10.1016/j.chiabu.2010.03.001. (Consulté le 10 juillet 2025).
- HAZIZA, D., et J. F. BEAUMONT (2007). « On the construction of imputation classes in surveys », *International Statistical Review*, [En ligne], vol. 75, n° 1, avril, p. 25-43. doi : doi.org/10.1111/j.1751-5823.2006.00002.x. (Consulté le 2 juillet 2025).
- HOLT, M. K., M. A. STRAUS et G. KAUFMAN KANTOR (2004). *A short-form of the parent-report multidimensional neglectful behavior scale*, Durham, NH, Family Research Laboratory, 31 p.
- HUURRE, T., et autres (2010). « Adolescent risk factors for excessive alcohol use at age 32 years. A 16-year prospective follow-up study », *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, vol. 45, n° 1, janvier, p. 125-134.
- KORN, E. L., et B. I. GRAUBARD (1999). *Analysis of health surveys*, New York, John Wiley and Sons, 382 p.
- LACHARITÉ, C., L. ÉTHIER et C. PICHÉ (1992). « Le stress parental chez les mères d'enfants d'âge préscolaire : validation et normes québécoises pour l'Inventaire de Stress Parental », *Santé Mentale au Québec*, [En ligne], vol. 17, n° 2, automne, p. 183-203. doi : doi.org/10.7202/502077ar. (Consulté le 16 avril 2019).
- LACHARITÉ, C., L. S. ÉTHIER et G. COUTURE (1999). « Sensibilité et spécificité de l'Indice de stress parental face à des situations de mauvais traitements d'enfants », *Revue canadienne des sciences du comportement*, [En ligne], vol. 31, n° 4, octobre, p. 217-220. doi : doi.org/10.1037/h0087090. (Consulté le 14 mai 2019).
- LEQUEURRE, J., et autres (2013). « Validation of a French questionnaire to measure job demands and resources », *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, [En ligne], vol. 26, n° 4, p. 93-124. [shs.cairn.info/revue-internationale-de-psychologie-sociale-2013-4-page-93?lang=en] (Consulté le 30 juillet 2025).
- MAISTO, S. A., et autres (2000). « Use of the AUDIT and the DAST-10 to identify alcohol and drug use disorders among adults with a severe and persistent mental illness », *Psychological Assessment*, vol. 12, n° 2, juin, p. 186-192.
- MELCHIOR, M., et autres (2011). « Parental alcohol dependence, socioeconomic disadvantage and alcohol and cannabis dependence among young adults in the community », *European Psychiatry. The Journal of the European Psychiatric Association*, [En ligne], vol. 26, n° 1, janvier, p. 13-17. doi : doi.org/10.1016/j.eurpsy.2009.12.011. (Consulté le 16 avril 2019).
- MILETTE, K., et autres (2010). « Comparison of the PHQ-9 and CES-D depression scales in systemic sclerosis: internal consistency reliability, convergent validity and clinical correlates », *Rheumatology*, [En ligne], vol. 49, n° 4, avril, p. 789-796. doi : doi.org/10.1093/rheumatology/kep443. (Consulté le 14 mai 2019).
- RADLOFF, L. S. (1977). « The CES-D scale: A self-report depression scale for research in the general population », *Applied Psychological Measurement*, [En ligne], vol. 1, n° 3, juin, p. 385-401. doi : doi.org/10.1177/014662167700100306. (Consulté le 18 avril 2019).
- ROY, C. A., et autres (2005). « Construct validity of an instrument to assess major depression in parents in epidemiologic studies », *La Revue canadienne de psychiatrie*, [En ligne], vol. 50, n° 12, octobre, p. 784-791. doi : doi.org/10.1177/070674370505001208. (Consulté le 14 mai 2019).
- RUNYAN, D. K., et autres (2009). « The development and piloting of the ISPCAN Child Abuse Screening Tool-Parent version (ICAST-P) », *Child Abuse and Neglect*, [En ligne], vol. 33, n° 11, novembre, p. 826-832. doi : doi.org/10.1016/j.chiabu.2009.09.006. (Consulté le 30 juillet 2025).

- RUST, K. F., et J. N. K. RAO (1996). « Variance estimation for complex surveys using replication techniques », *Statistical Methods in Medical Research*, [En ligne], vol. 5, n° 3, septembre, p. 283-310. doi : doi.org/10.1177/096228029600500305. (Consulté le 2 juillet 2025).
- SAUNDERS, J. B., et autres (1993). « Development of the Alcohol Use Disorders Identification Test (AUDIT): WHO Collaborative Project on Early Detection of Persons with Harmful Alcohol Consumption », *Addiction*, vol. 88, n° 6, juin, p. 791-804.
- ST-PIERRE, M., et Y. BÉLAND (2004). « Mode effects in the Canadian Community Health Survey: a Comparison of CAPI and CATI », *2004 Proceedings of the American Statistical Association Meeting, Survey Research Methods. Toronto, Canada: American Statistical Association*.
- STRAUS, M. A., et autres (1998). « Identification of Child Maltreatment With the Parent-Child Conflict Tactics Scales: Development and Psychometric Data for a National Sample of American Parents », *Child Abuse and Neglect*, [En ligne], vol. 22, n° 4, avril, p. 249-270. doi : [doi.org/10.1016/S0145-2134\(97\)00174-9](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(97)00174-9). (Consulté le 8 mars 2019).
- THIBAUT, J., et autres (2003). « Aspects conceptuels et opérationnels, section I. L'ÉLDEQ : Présentation de l'étude et des instruments de collecte des volets 1999 à 2000 », dans *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002). De la naissance à 29 mois*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 19-80. (Collection la santé et le bien-être). [www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/publications/BebeV2No12.pdf] (Consulté le 16 avril 2019).
- TURNER, H. A., et autres (2010). « Infant victimization in a nationally representative sample », *Pediatrics*, [En ligne], vol. 126, n° 1, juillet, p. 44-52. doi : doi.org/10.1542/peds.2009-2526. (Consulté le 10 juillet 2025).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca

